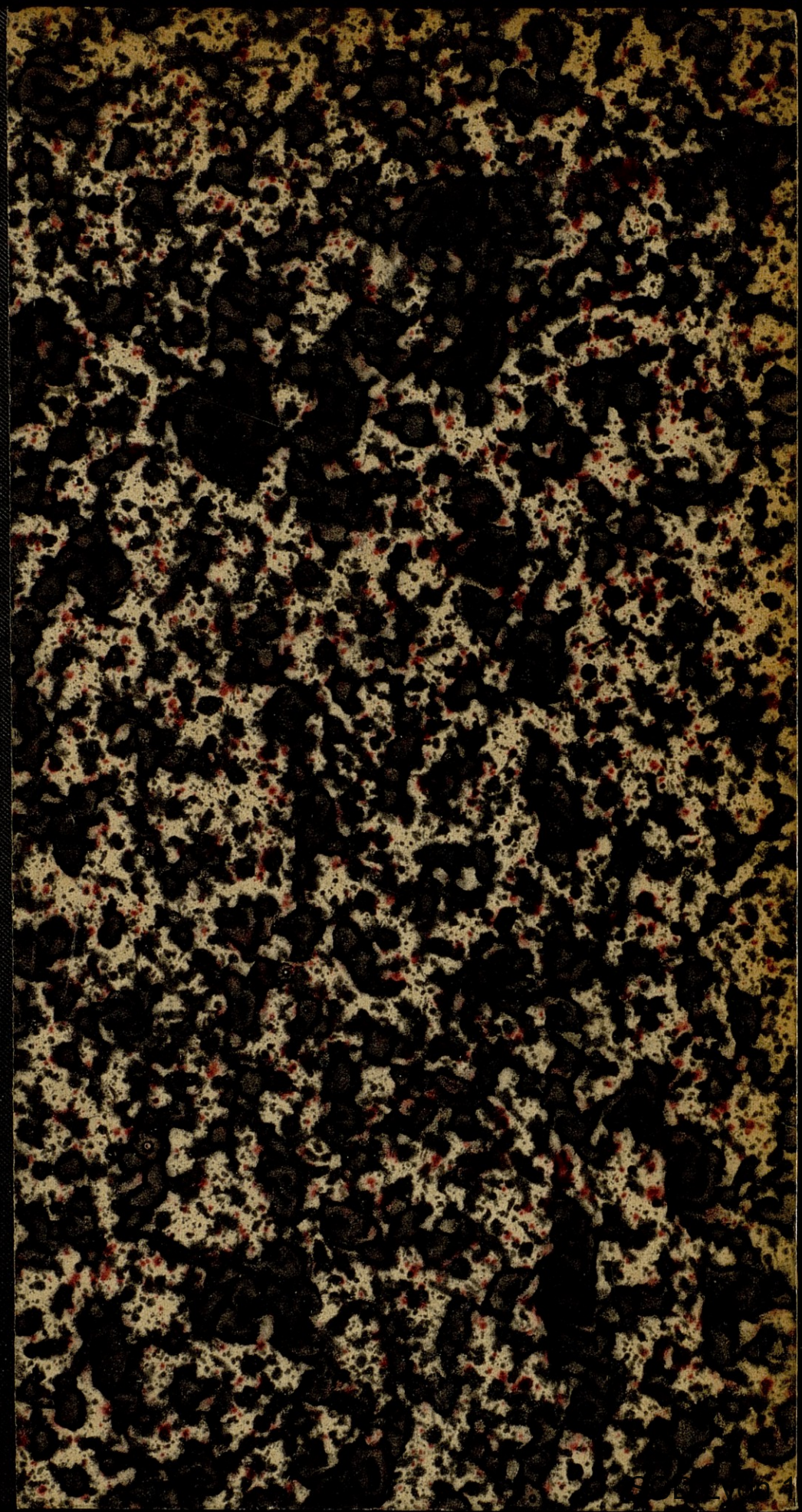

SANFA 601678
ROCKEFELLER
D 048 480770 4

SCD Lyon 1

SCD Lyon 1

137.077
30

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon
ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904. — N° 30

DE L'ÉROSTRATISME
OU
VANITÉ CRIMINELLE

THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

Et soutenue publiquement le lundi 7 décembre 1903

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

PAR

Pierre VALETTE

Élève de l'École du Service de Santé militaire
Né à Privas (Ardèche), le 26 mars 1878

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE LYON

LYON
A. STORCK ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, Rue de la Méditerranée, 8

1903

SCD Lyon

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. LORTET. . . . . DOYEN.
LACASSAGNE. . . . . ASSESSEUR.

Professeurs honoraires

MM. PAULET, CHAUVEAU

Professeurs

	MM.
Cliniques médicales.	LÉPINE. BONDET. BARD.
Cliniques chirurgicales.	PONCET. JABOULAY.
Clinique obstétricale et Accouchements	X.
Clinique ophtalmologique.	GAYET.
Cliniques des maladies cutanées et syphilitiques.	GAILLETON.
Clinique des maladies mentales.	PIERRET.
Clinique des maladies des enfants.	WEILL.
Physique médicale	MONOYER.
Chimie médicale et pharmaceutique.	HUGOUNENQ.
Chimie organique et Toxicologie	CAZENEUVE.
Matière médicale et Botanique.	BEAUVISAGE
Parasitologie	LORTET.
Anatomie.	TESTUT.
Anatomie générale et Histologie.	RENAUT.
Physiologie.	MORAT.
Pathologie interne	TEISSIER.
Pathologie externe	AUGAGNEUR.
Pathologie et Thérapeutique générales.	MAYET.
Anatomie pathologique.	TRIPIER.
Médecine opératoire	POLLOSSON (Maurice).
Médecine oxpérimentale et comparée	ARLOING.
Médecine légale.	LACASSAGNE.
Hygiène	COURMONT (J.).
Thérapeutique	SOULIER.
Pharmacologie.	FLORENCE.

Professeur adjoint

Physiologie, cours complémentaire . . . . . DOYON.

Chargés de cours complémentaires

Clinique des maladies des femmes.	MM. POLLOSSON (A.),	agrégé.
Maladies des voies urinaires	CHANDELUX.	—
Maladies des oreilles, du nez et du larynx	LANNOIS.	—
Propédeutique médicale	ROQUE.	—
Propédeutique chirurgicale.	ROLLET.	—
Propédeutique de gynécologie	CONDAMIN.	—
Anatomie pathologique.	DEVIC.	—
Accouchements.	FABRE.	—
Matière médicale.	MOREAU.	—
Anatomie topographique.	DURAND.	—

Agrégés

MM.	MM.	MM.	MM.
ROUX.	SIRAUD.	BERARD.	VILLARD.
COLLET.	DURAND.	SAMBUC.	TIXIER.
BOYER.	PIC.	BORDIER.	FABRE.
BARRAL.	PAVIOT.	COURMONT (P.).	REGAUD.
MOREAU.	NOVE-JOSSERAND.	CHATIN.	CAUSSE, ch...
VALLAS.			

M. BEAUDUN, Secrétaire.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. LACASSAGNE, président : HUGOUNENQ, assesseur;
MM. ROUX et COLLET, agrégés.

La Faculté de Médecine de Lyon déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs te qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.

SCD Lyon 1

A MA MÈRE ET A MON PÈRE

Vont mes premiers et meilleurs remerciements avec l'expression de toute ma reconnaissance pour leur tendre indulgence et leur inlassable patience.

A MA SŒUR ET A MON BEAU-FRÈRE

A MON FRÈRE

A MES AMIS

SCD Lyon

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

Monsieur le Professeur LACASSAGNE

Professeur de médecine légale à la Faculté
Officier de la Légion d'honneur.

AU DOCTEUR ÉTIENNE MARTIN

Chef des travaux de médecine légale à la Faculté

AU DOCTEUR EDMOND LOCARD

Préparateur à la Faculté.

SCD Lyon 1

AVANT-PROPOS

Notre thèse s'ouvre par des remerciements qu'il nous est bien doux d'adresser en témoignage public de notre reconnaissance.

Monsieur le professeur Lacassagne nous a accueilli dans son laboratoire. Sous sa direction si bienveillante, nous nous sommes attaché à cette science si humaine qu'est la médecine légale, et ses leçons de si haute portée philosophique et sociale ont fait de nous un élève attentif. Ce sera toujours avec un sentiment de fierté que nous nous réclamerons de ce Maître éminent.

Après avoir bien voulu s'intéresser à notre travail, Monsieur le professeur Lacassagne nous fait le grand honneur d'en accepter la présidence. Qu'il nous permette de lui dire ici toute notre reconnaissance et toute notre gratitude.

Au laboratoire de médecine légale le docteur Edmond Locard nous a toujours témoigné une sympathie qui nous fut consolante aux heures pénibles. Attentif à nous guider à nos premiers pas dans l'étude de la psychologie morbide, il n'a pas hésité à nous

SCD Lyon 1

sacrifier son temps et sa science. C'est un souvenir d'amitié vraie que nous emporterons de lui.

Au docteur Robert qui nous aida du réconfort puissant de sa franche amitié et de sa belle philosophie, souverainement dédaigneuse des petites iniquités et mesquineries de la vie, à l'incomparable ami vont tous nos sentiments d'affection inaltérable.

SCD Lyon 1

INTRODUCTION

La sociologie criminelle comprend dans son programme deux parties bien distinctes. La première, d'après la définition de A. Fouillée envisage « les causes, surtout sociales, aussi bien que les symptômes du crime, et considère les classes et les catégories de délinquants aussi bien que les individus ». La seconde, pour continuer d'emprunter à A. Fouillée les termes de sa définition, a pour but « de chercher les moyens préventifs aussi bien que curatifs, de former les caractères aussi bien que d'assister et de punir, enfin et surtout d'améliorer les conditions du milieu social ». Les criminalistes contemporains se sont efforcés surtout de rechercher et de mettre en évidence les éléments d'une définition du criminel. Tous les travaux de l'École d'anthropologie criminelle italienne ont eu pour but unique l'exposition du caractère de l'*Uomo deliquente*. Et l'on sait les conceptions auxquelles sont arrivés Lombroso et ses élèves, les caractéristiques qu'ils ont données, tant physiques que morales du type criminel. On sait aussi la réaction de l'École française contre ces conceptions par

SCD Lyon

trop absolues, par trop schématiques en quelque sorte, et aussi le rôle prépondérant qu'elle fait jouer à un élément que les Italiens avaient presque complètement laissé dans l'ombre : le milieu social. A peu près uniquement préoccupé du rôle de l'individu pris isolément, Lombroso a surtout cherché à établir un type physique du criminel : les constatations anatomiques et extérieures ont une importance capitale à ses yeux, et les instincts n'interviennent que pour compléter le schéma de l'homme « primitif » ainsi élaboré. Dans la théorie naturaliste, en effet, les instincts primitifs ne sont que le corollaire nécessaire des « primitivités » anatomiques qui répondent au type du criminel-né ; aux unes doivent fatalement correspondre les autres. Mais en réalité cette psychologie, un peu conventionnelle du criminel, semble établie pour ainsi dire *à priori,* puis secondairement vérifiée par des recherches sur les individus observés.

Et s'il existe une catégorie de criminels présentant manifestement un vice d'organisation plus ou moins marqué, il n'est pas permis d'affirmer que cette dégénérescence constitue un vice tératologique spécial relevant d'une cause à part, telle par exemple que le retour à l'état sauvage ancestral. En cela, et en cela surtout, les conclusions du savant professeur italien sont discutables.

Cette interprétation de faits qui eux du moins ont toute la valeur de données positives et scientifiques, n'a eu pour résultat vraiment pratique que d'entraîner une réaction contre ces concepts purement théoriques. Si bien que par une évolution scientifique assez

SCD Lyon 1

curieuse, aidée précisément par cette réaction contre la théorie lombrosienne, « l'étude du criminel, d'abord purement anthropologique, a pris en peu de temps une orientation nouvelle et, s'élargissant par degrés, est devenue aujourd'hui franchement sociologique. » (Régis).

L'École criminaliste française n'a donc pas suivi le professeur de Turin jusqu'en ses plus extrêmes déductions. Envisageant à la fois, dans le phénomène complexe qu'est le crime, et l'acteur et le milieu dans lequel s'est débattu le criminel, elle a montré qu'il convient d'étudier dans le cas particulier et le terrain et le milieu. Ces deux éléments ne sauraient être dissociés car ils s'influencent réciproquement. Ainsi que l'a dit le professeur Lacassagne, le criminel peut être comparé à un microbe inséparable de son bouillon de culture, le milieu social. Pour connaître et étudier le criminel il faut le voir non seulement au milieu des circonstances qui ont provoqué ou entouré le crime, mais encore le suivre dans la lente évolution de son psychisme. Ce dernier est profondément modifié par une foule d'éléments venus de l'extérieur et qui se sont imposés de façon inéluctable, tels que les conditions de vie générale, l'éducation.

Ces facteurs sociologiques retentissent sur l'être cérébral et le modifient plus ou moins suivant des lois que nous étudierons de plus près. Ils ne peuvent avoir par contre qu'une influence minime sur l'état somatique des individus.

A ce point de vue par conséquent, l'étude du psy-

SCD Lyon 1

chisme du criminel est d'une importance primordiale, essentielle.

Le cerveau, d'autre part, ainsi que l'a défini le professeur Lacassagne est un « agglomérat d'organes, sièges d'instincts ou de facultés qui peuvent avoir, à un moment, donné un fonctionnement prédominant et c'est la prépondérance de l'un de ces instincts sur l'autre qui domine parfois l'ensemble de la situation. »

Il n'est pas besoin de faire mieux ressortir l'utilité de l'étude de la psychologie criminelle. Au Congrès international de Bruxelles, le professeur lyonnais, dans son rapport sur les sentiments primordiaux des criminels, affirmait avec sa haute autorité : « L'étude du fonctionnement cérébral doit donc prédominer et c'est sur elle qu'il faut asseoir la théorie de la criminalité. »

Cette étude est complexe, plus encore que celle de la psychologie normale, puisqu'enrichie de toutes les modifications qu'entraîne la multiplicité des processus pathologiques.

Les diverses manifestations de la criminalité ont été l'objet de nombreuses observations qui ont bien mis en évidence certains éléments qui sont presque des constantes dans la psychologie des criminels. Leurs sentiments, leurs instincts sont sans doute ceux que l'analyse a révélé chez tous les hommes ; mais ils sont chez eux dysharmoniques, soit anormalement développés, soit pathologiquement déviés. Ils n'existent plus pour la constitution d'un tout harmonieusement homogène ; par des anomalies de déve-

SCD Lyon 1

loppement en excès ou en déficit, ils donnent lieu à un psychisme anormal dont les manifestations seront précisément les actes anti-sociaux qui constituent les crimes.

Depuis déjà longtemps les criminalistes se sont appliqués à faire ressortir des observations de criminels les éléments d'une psychologie spéciale. Mais depuis seulement quelques années on a pu grâce aux observations nombreuses, faire une sorte de synthèse pour constituer la psychologie criminelle. Et grande a été la part de l'École française dans cette œuvre, d'intérêt et d'utilité générale.

C'est ainsi qu'on a affirmé certains éléments psychiques comme des constantes mentales chez le criminel : l'amoralité, l'anesthésie psychique avec ses caractères bien définis de cruauté et d'inaffectivité familiale, etc. Et le rôle dans la genèse du crime, de chacun de ces éléments, a pu être démontré d'évidente façon. Mais cette étude, si elle est complète pour certains de ces éléments, est loin de l'être pour tous.

Parmi ces derniers qui sont encore restés dans l'ombre il en est un, maintes fois signalé à titre pour ainsi dire épisodique et qui semble pourtant mériter plus d'attention qu'il ne lui en a été accordé : c'est la vanité.

Dans un très grand nombre d'études sur les criminels, les auteurs contemporains ont noté l'existence d'un orgueil et d'un besoin d'approbation poussés à l'extrême. Souvent hyperthrophié au point de devenir un des éléments les plus en évidence du

SCD Lyon 1

caractère des meurtriers et des malfaiteurs de tout ordre, cet instinct mérite d'être envisagé au point de vue de sa signification dans le crime. Le professeur Lacassagne a donné à cette vanité criminelle, à ce désir, à ce besoin d'approbation, de célébrité et de gloire malsaines le nom d'Érostratisme.

Ne fut-il pas en effet une manière de type criminel cet Erostrate, cet éphésien obscur qui, souffrant de sa médiocrité et voulant à « l'exemple des conquérants se rendre immortel par une destruction mémorable, incendia le temple de Diane, à Ephèse », pour faire passer son nom à la postérité, sous le couvert d'un forfait retentissant ? (356 ans avant J. Ch.) (1)

C'était bien là le fait d'une vanité exagérée et devenue chez lui le *primum movens* d'un acte criminel.

(1) Cette version de la légende d'Erostrate n'est pas la seule connue. D'après certains poètes grecs, l'aventure serait tout autre, plus poétique et plus grecque tout à la fois. Reyer a fait de cette seconde version le thème du livret sur lequel il écrivit son opéra « Erostrate. »

Scopas, le sculpteur, élève à Ephèse une statue de Vénus pour laquelle a posé une éphésienne de très grande beauté, Athénaïs. Très fière des honneurs qu'on rend à l'auteur du chef-d'œuvre, celle-ci lui promet son amour en récompense de la gloire qui rejaillira sur elle. Mais Diane, la chaste chasseresse, s'irrite du culte nouveau rendu à Vénus, au détriment du sien naturellement, et elle demande au ciel de la venger. La foudre brise les bras de la statue de Vénus.

Scopas a compris cette leçon de l'Olympe et se résigne. Mais la fière Athénaïs, offensée dans son orgueil, veut armer pour la vengeance le bras de son amant qui n'ose pas tenter la colère des Immortels. Elle s'adresse alors à Erostrate, un pauvre fou d'amour qu'elle avait toujours repoussé. Et celui-ci, pour lui plaire renverse la statue de Diane et incendie le temple de cette déesse.

Menacés, les coupables refusent l'offre de Scopas qui veut les faire fuir, et acceptent la mort, assurés que leur nom restera immortel.

SCD Lyon 1

Ce mot d'érostratisme n'est pas un simple substantif de plus à introduire dans le vocabulaire médical ; commode pour exprimer, d'une façon très adéquate à l'idée, un ensemble symptomatique, le professeur Lacassagne l'a proposé pour donner une personnalité à un véritable syndrome psycho-morbide.

Nous nous proposons donc d'étudier et de mettre en lumière non pas une nouvelle entité psycho-pathologique, — l'érostratisme ne saurait être cela — mais simplement un caractère du psychisme de certains êtres qui deviennent à un moment donné un danger pour la collectivité dans laquelle ils sont appelés à exercer leur activité et à faire sentir les effets de leur vanité,

En proie à un instinct devenu prédominant, à ce besoin d'approbation, à ce désir de célébrité « quand même » qui arrivent à annihiler pour ainsi dire l'action d'une volonté affaiblie, certains individus sont susceptibles d'évoluer vers le crime et de devenir des anti-sociaux.

Quel est donc cet instinct qui peut être ainsi appelé à jouer un rôle dans l'étiologie et dans la genèse du crime ? Quelles sont ses manifestations ? sous quelles influences de milieu acquiert-il un développement suffisant pour arriver à absorber en lui toute l'activité cérébrale d'un individu, un maximum de vitalité qui doit le rendre dangereux ?

Nous envisagerons très rapidement l'évolution de cet instinct, dans l'individu d'abord, dans la collectivité ensuite, avec ses diverses modalités. Nous plaçant au point de vue spécial de la médecine légale

SCD Lyon 1

notre étude portera surtout sur les criminels. Mais il convient de déclarer dès maintenant que l'hypertrophie de la vanité ne doit point fatalement conduire au crime ; et pas plus que tous les criminels ne sont des vaniteux, on ne peut davantage affirmer que tous les vaniteux sont des criminels. Qu'en effet, les circonstances soient peu favorables à l'éclosion de l'idée du crime, que les époques, que les milieux dans lesquels vivent les individus à vanité exagérée soient différents, et on verra ceux-ci s'orienter de façon très diverse : soit vers la suffisance vaniteuse, soit vers une simplicité d'esprit toute puérile, soit vers le délire vrai avec mégalomanie, soit précisément vers la rébellion contre la société et contre ses lois.

Le facteur social et le facteur individuel sont en effet en présence ; d'inégale façon, suivant les cas, ils interviennent, mais fatalement tous les deux. Et si l'aphorisme de Quételet dans sa *Physique sociale* est peut-être trop absolu, qui dit : « C'est la société qui prépare le crime, et le coupable n'est que l'instrument qui l'exécute », la parole plus humaine du professeur Lacassagne est profondément juste : « Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent. »

Aussi essaierons-nous de montrer comment, dans l'hypertrophie du moi vaniteux de l'individu, intervient pour une grosse part la société elle-même en favorisant l'érostratisme.

Parallèlement au développement individuel de la vanité, nous verrons le développement social de cet instinct, et les influences qui permettent ou même aident ce développement. Nous verrons grandir sans

SCD Lyon 1

cesse le nombre des criminels vaniteux et nous tenterons d'exposer les raisons de la multiplication des crimes de vanité.

Pour les conclusions pratiques de notre travail, il est en effet indispensable de connaître les causes du développement de ce facteur étiologique du crime qui dans l'avenir paraît pouvoir devenir plus menaçant encore. Ces causes connues, il sera possible alors d'essayer de les supprimer ou tout au moins de limiter leur action pour tenter une véritable prophylaxie du crime vaniteux.

SCD Lyon 1

CHAPITRE I

LE FACTEUR INDIVIDUEL

Parmi les instincts, Auguste Comte au cours de sa *Théorie cérébrale*, établit une classification. Entre les instincts de l'égoïsme fondamental et ceux de l'altruisme, il place deux instincts qui empruntent à l'un et à l'autre : ce sont l'orgueil ou besoin de domination et la vanité ou besoin d'approbation. Egoïstes par leur but, car ils recherchent des satisfactions personnelles, ils sont altruistes par leurs moyens, ces satisfactions ne pouvant être obtenues qu'avec le concours d'autrui.

Comme tous les instincts ils peuvent être le *primum movens* d'un acte quelconque, en particulier chez les occipitaux ou instinctifs, c'est-à-dire chez les individus dont l'existence cérébrale est précisément caractérisée par la prédominance d'un de ces éléments primordiaux.

Les criminels, d'après les criminalistes contemporains et en particulier d'après le professeur Lacassagne, appartiennent à cette catégorie des occipitaux. Chez eux l'équilibre cérébral qui constitue, suivant

SCD Lyon 1

l'expression de notre Maître « la vertu, c'est-à-dire l'adaptation la meilleure à la vie sociale », n'est plus parfait et nous nous trouvons en présence d'anomalies telles que le vice, le crime ou « révolte contre l'état social. »

« Si la vanité ne renverse pas entièrement les vertus, a écrit La Rochefoucauld, du moins elle les ébranle toutes. »

Cette vanité si profondément enracinée chez l'homme « qu'on la voit apparaître dès son berceau et lui sourire encore sur le bord de la tombe », existe avec d'autant plus d'intensité que l'individu est placé au sein d'une civilisation plus avancée. Là il prend une conscience exagérée de ses propres mérites, à laquelle se joint bientôt un certain mépris des mérites d'autrui. Il a la préoccupation constante de s'établir dans l'opinion des autres, de vouloir paraître, d'occuper le monde, d'attirer l'attention par un étalage quelconque.

Très altruistes, en ce sens étroit, les humains ont besoin de l'assentiment de leurs semblables. De là l'influence de l'entourage immédiat, comme aussi celui de la foule en de certaines circonstances.

« De tous nos mobiles d'action, dit Tarde, celui qui s'élève au plus haut paroxysme d'excitation parmi les hommes entassés, c'est un mobile d'ordre inférieur, l'amour-propre. Et de toutes les formes d'amour-propre, c'est la plus basse, le désir de briller dans notre entourage immédiat, la préoccupation exclusive de jugements portés sur nous par un petit groupe qui nous touche, autrement dit le besoin d'être payés de

SCD Lyon 1

nos efforts au comptant, en menue monnaie sonnante de bravos. »

Si le rôle de la vanité est si grand chez des individus normaux, que devient-il chez les individus à mentalité anormale ?

Nous connaissons les stigmates psychiques des dégénérés mentaux : lacunes intellectuelles (troubles de la raison, de la critique ou du jugement) ou morales (absence de sentiments affectifs, pour la famille surtout, tendance à la cruauté), coexistant avec des aptitudes anormales ou en excès. Elles se traduisent, ces atténuations ou ces exagérations d'éléments nécessaires au fonctionnement cérébral, par une véritable déséquilibration.

La plupart de ces êtres sont des natures lâches, paresseuses, avec comme caractéristique psychique une sorte d'aboulie, d'ataxie volitionnelle, suivant le mot de Laurent, qui les rend incapables de résister aux sollicitations d'un instinct vigoureusement surexcité. Débilité intellectuelle et débilité volontaire s'unissent pour les mettre dans un état de moindre résistance. Véritables *minus habentes* moraux, ces êtres manquent du resssort nécessaire à la mise en valeur normale de leurs impulsions.

Ce ne sont pas encore là des individus vraiment pathologiques et ces stigmates psychiques ne sont pas plus symptomatiques d'une psychose ou d'une maladie mentale que les stigmates physiques ne sont des symptômes d'une affection définie.

Certains d'entre eux ont néanmoins été étudiés par les aliénistes :

SCD Lyon 1

« Sous le nom de mélancolie, écrit Audiffrent, on a désigné un état assez mal défini. Les mélancoliques sont en général des sujets faibles de caractère, tristes, sans élans, assez enclins à se poser en victimes. Qu'on les étudie attentivement et l'on verra que ce qui domine chez eux, c'est au fond une vanité, un besoin d'approbation dont ils ne trouvent pas autour d'eux une suffisante satisfaction. »

Gilbert Ballet avait déjà écrit : « Ce sentiment de vanité n'est pas irréconciliable avec un degré souvent très marqué de timidité. Ne trouvant pas dans les relations sociales toutes les satisfactions d'amour-propre qu'il convoite, l'homme devient avec une grande facilité et de bonne heure ombrageux, méfiant, misanthrope. Il se tient à l'écart et manifeste à l'égard de ceux qui l'entourent, des sentiments de continuelle défiance. D'autres fois il se fait remarquer surtout par sa tendance à la tristesse ou à l'hypocondrie. »

A côté de ces anormaux nous trouvons alors les pathologiques, et les névrosés nous fournissent des sujets d'observation bien topiques.

On a décrit le manque absolu d'équilibre psychique des hystériques, se manifestant fréquemment par un besoin constant de mouvement, « un besoin d'occuper l'entourage, le public, la presse et par conséquent de provoquer des coups de théâtre ou de tisser les fils d'un roman inextricable. » (Régis.)

Et Emile Laurent les examinant au point de vue plus spécial de la criminalité, insiste sur cette manie d'ostentation des hystériques. Leur amour des bizar-

SCD Lyon 1

reries et des excentricités, leur besoin de faire parler d'eux, de se rendre intéressants, tout les prédispose déjà à se mettre hors la loi et à suivre la voie du crime, ne serait-ce que pour devenir célèbres.

En ce qui concerne l'épilepsie, le point de vue est un peu différent. Nous ne voulons pas ici étudier la question des rapports de la névrose épileptique avec le crime. Notons seulement que les caractères d'obsession et d'impulsion qui marquent les actes des épileptiques ne paraissent pas se prêter à la mise en évidence chez eux de la vanité, étant donné précisément l'allure très particulière d'inconscience de ces phénomènes. Et si on a pu constater une certaine hypertrophie vaniteuse chez ces malades, c'est seulement à titre de phénomène concommittant qu'on a pu la relever. Il n'y a pas entre la vanité exagérée et l'épilepsie la même relation de manifestation symptomatique à névrose qui existe entre ce même instinct et l'hystérie.

***

Chez les criminels qui peuvent s'étager aux divers degrés de cette échelle d'anomalie et de pathologie, on a bien des fois signalé la vanité morbide,

Garnier caractérise les jeunes criminels par un « besoin de jactance et de fanfaronnade si prompt à se développer chez des individus de cet ordre dès qu'ils sont groupés, »

Lombroso, à qui on ne peut pas ne pas emprunter lorsqu'on traite un sujet intéressant les crimi-

SCD Lyon 1

nels, Lombroso. met en évidence cet instinct : « Au lieu des affections de famille et des affections sociales qui, chez eux, sont complètement éteintes, ou se présentent à l'état d'équilibre instable, on voit dominer d'autres passions, peu nombreuses, mais excessivement tenaces. Et d'abord, entre toutes, l'orgueil ou pour mieux dire, un sentiment excessif de leur valeur personnelle, sentiment que nous voyons croître chez les hommes, en raison inverse du mérite. La vanité des criminels est supérieure à celle des artistes, des littérateurs et des femmes galantes. » Rappelant un mot de l'ancien forçat Vidocq, le professeur de Turin constate que les criminels tirent vanité de leur habileté dans le crime. « Au début, écrivait Vidocq, les criminels cherchent à atténuer leur crime ; une fois qu'ils ont avancé dans cette voie funeste, ils s'en font une gloire. » Et ailleurs : « Dans la société on redoute l'infamie ; dans une masse de condamnés on ne rougit que d'une chose, c'est de ne pas être infâme. » Et cet aveu est d'une grande valeur, venant du personnage qui a mérité le surnom de « roi des voleurs », avant de devenir le « roi des policiers ». « Fourbes et cruels, dit Laurent, paresseux et menteurs, inintelligents et légers, incapables d'aucune idée de suite, les criminels n'en sont pas moins les plus vaniteux des hommes. Hâbleurs et souvent pleins d'une faconde de mauvais aloi, ils inventent les histoires les plus saugrenues ; ils refont les drames qu'on lit à la troisième page des journaux et naturellement ils en sont toujours les héros audacieux et dignes de la plus haute admiration. Ils

cherchent à se grandir dans le crime et inventent même les forfaits les plus imaginaires, Sous ce rapport ils sont tous un peu hystériques. Et puis il faut voir de quel œil méprisant et hautain ces étoiles du bagne regardent les vagabonds et les jeunes voleurs. »

Gautier, qui s'est occupé du monde des prisons, écrit : « Sauf de rares et pitoyables exceptions, les détenus, même les moins pourris, se drapent orgueilleusement dans leur dégradation. J'en ai connu — et non des pires ! — qui, pour se faire valoir auprès des camarades, pour augmenter leur prestige, imaginaient de véritables romans à la manière noire, dans lesquels ils s'attribuaient — naturellement — le rôle principal, c'est-à-dire le plus odieux, et se vantaient hautement, devant un cercle d'auditeurs pétrifiés d'admiration, de forfaits qu'ils n'avaient même jamais songé à commettre... En prison où le mérite se mesure, aux yeux de l'opinion ambiante, à la scélératesse, on pose pour le vice comme ailleurs on pose pour la vertu, pour la force physique, le scepticisme, le courage ou l'habileté. »

Et Gautier rapporte un fait qui démontre l'existence précoce de cette vanité morbide.

L'impératrice Eugénie, au cours d'une visite de charité à la prison de la petite Roquette en compagnie d'Émile Ollivier, eut la curiosité sympathique d'interroger un des jeunes détenus, pensionnaire de l'établissement :

— Quel est ton père ? lui demanda-t-elle.

Et l'enfant de répondre avec « un accent de conviction et de fierté inimaginable » :

SCD Lyon 1

— Mon père ? c'est un forçat !

D'une pareille conception de la vie résulte l'établissement d'une véritable hiérarchie dans « l'armée du crime ». Les grands criminels se considèrent comme supérieurs aux voleurs. Ceux-ci, d'autre part, se placent d'eux-mêmes aux différents degrés d'une échelle qui n'est autre que celle de l'importance du vol.

Lombroso pour qui la prostitution est, chez la femme, l'équivalent du crime, établit un rapprochement entre cette hiérarchisation des criminels et celle très banalement connue des prostituées. Celles-ci ont comme des grades et tout le monde connaît l'expression couramment employée qui dit des femmes arrivées qu'elles ont « conquis tous leurs galons ». Les chevronnées du bataillon de Cythère ont la fierté de leurs états de service et le mot de « femme de vingt sous » est pour elle la suprême injure.

Placés en face de ce fait qu'affirme Lombroso, à savoir que la prostitution est un crime féminin, qu'on nous permette une digression très brève : il est parfaitement logique d'admettre la vanité parmi les causes qui jettent à la prostitution un certain nombre de femmes. Bien des jeunes filles, séduites par le grand luxe abondamment étalé des courtisanes triomphantes, sont prises du désir d'atteindre à cet éclat de vie. L'admiration naïve et impudique des foules, elles sont sûres de la conquérir et de la retenir par l'exhibition de leurs clinquantes richesses — quand ça n'est pas tout simplement par l'exhibition d'un vice réputé. Et dans l'esprit des souffreteuses « midi-

SCD Lyon 1

nettes » passent les rêves de vies heureuses et luxueuses, rayonnantes de célébrité, dans une apothéose d'adorations surexcitées par la réputation de la femme qui en est l'objet. Si à cela l'on ajoute la consécration quasi officielle par les mondanités des grands journaux quotidiens — il faut avouer qu'elle est bien tentante la voie, d'accès si facile, qui mène à la réalisation de ces désirs, surtout lorsqu'on met en regard la tristesse et les misères de la vie de tous les jours.

Manifestation nouvelle de cette vanité malsaine, il faut encore signaler un sentiment commun aux criminels de tout ordre et aux tristes « filles de joie ». Dans ces deux mondes, il est de bon ton de mépriser le travail. Celui qui vit largement sans faire œuvre de ses mains, celui-là excite l'admiration et l'envie.

La criminalité féminine est aussi susceptible de relever de ce facteur vaniteux. Mais cependant, nous devons signaler ce fait que les crimes essentiellement féminins, tels que l'avortement et l'infanticide, de par le principe même qui les provoque, ne sauraient relever d'une donnée cependant exacte pour la criminalité générale. Ces crimes qui se déguisent, qui se cachent, ne peuvent tenter la vanité de la femme; et en effet ils demeurent très fréquemment ignorés.

Lorsque au contraire la femme aborde le crime « général » pour ainsi dire, elle rentre alors dans le cadre de l'étude que nous avons entreprise, tout en apportant cependant une note spéciale due à sa psychologie différente, par l'éducation surtout, de celle de l'homme.

SCD Lyon 1

C'est en somme moins souvent qu'elle aura l'occasion du crime courant et d'autre part sa vie moins officielle et moins extérieure l'exposera moins au désir effréné de célébrité qui pousse si fréquemment l'homme aux attentats vaniteux. Dans le cours de ce travail nous rapporterons cependant quelques observations d'érostratisme féminin et nous constaterons précisément que c'est sous l'influence de conditions qui les font sortir de leur habituelle façon de vivre que les femmes nous apportent un plus grand nombre d'exemples du symptôme que nous étudions.

*
* *

Les manifestations de cette vanité criminelle sont multiples. L'étude synthétique que nous en allons présenter répondra à des faits dont nous aurons tiré les éléments d'idées générales.

Le désir d'approbation des détenus n'est pas complètement satisfait par les admirations de leurs copensionnaires et ils ambitionnent bientôt une gloire et une renommée plus grandes. C'est alors qu'ils écrivent leurs mémoires dans l'espoir d'arriver jusqu'au grand public, dispensateur de la célébrité aux héros de tous genres. Ils veulent que la postérité même connaisse leurs exploits, grandis pour les besoins d'une si belle cause. Et ils écrivent, brodant, enjolivant, talonnés du besoin de se donner en spectacle. Et Dieu sait dans quel style !

Lorsqu'ils ne peuvent pas écrire, soit par insuffisance soit pour tout autre motif, ils usent du moins de tous les moyens à leur disposition pour satisfaire

SCD Lyon 1

un temps leur appétit vaniteux. Et les dessins muraux que le professeur Lacassagne a si heureusement dénommés les « tatouages des murs » sont à cet égard très intéressants. Ils nous révèlent eux aussi, avec plus de franchise encore, la psychologie tourmentée de ces âmes simples cependant. Les noms affublés de « particules du ruisseau » suivant la forte expression de Laurent, sont inscrits, charbonnés ou gravés aux parois des cellules. Les inscriptions d'une emphase ridicule, les dessins d'une obscénité ignominieuse transmettent du moins aux occupants successifs le souvenir de leurs prédécesseurs.

Si ces « graphites » nous sont un appoint pour l'appréciation du psychisme criminel, il est de même pour les tatouages dont sont porteurs les individus eux-mêmes. Indépendamment de ce fait que c'est très souvent par vanité qu'ils se font tatouer, ainsi que l'a dit notre maître le professeur Lacassagne, il ressort de l'examen même de ces dessins la démonstration d'une manie d'ostentation poussé jusqu'à l'imprudence. N'est-ce point en effet une sorte de profession de foi orgueilleuse que cette série relevée sur un malfaiteur arrêté pour vagabondage spécial? « D'abord sur la joue droite il porte la marque distinctive des apaches : un grain de beauté ; puis sur le front, du côté droit, les lettres A. P. qui signifient Apaches Parisiens ; du côté gauche T. F. ou Travaux Forcés. Autour du cou, ces mots surmontés d'un trèfle sont inscrits : « Réservé à Deibler ». C'est là un programme de vie et de mort où s'étale, complaisante et fière, toute la forfanterie du vice.

SCD Lyon 1

CHAPITRE II

LE FACTEUR SOCIAL

Seul dans son île, Robinson Crusoé n'aurait pu être vaniteux. C'est en effet ce qui ressort de la définition même de cet instinct qui ne peut exister que relativement en quelque sorte. Le milieu social a donc un rôle dans l'existence de la vanité et c'est lui qui est responsable de son exaltation et de son hyperthrophie. Suivant les époques où les influences sociales se sont fait sentir plus ou moins violemment, entraînant de véritables crises « de vanitite aiguë », il sera curieux de relever la concordance de ces crises vaniteuses avec les grandes crises qu'à subi l'évolution politique et morale des sociétés. Aux heures de troubles révolutionnaires où la conscience publique était obscurcie par des passions extraordinairement violentes, les éléments primordiaux du psychisme des individus étaient les seuls guides des foules et les instincts se donnaient libre carrière.

Mais en dehors de ces périodes, anormales elles-mêmes, et où l'anormalité était la règle pour ainsi

SCD Lyon 1

dire, le milieu social régit encore souverainement nos passions égoïsto-altruistes. Dans quelles conditions intervient-il et suivant quel processus ?

La caractéristique de notre temps paraît être un excès de curiosité et de curiosité perverse.

On ne peut nier l'attrait qu'exerce sur la foule tout spectacle ou seulement toute nouvelle horrible. Fanatiques d'émotions fortes, les hommes, dirait Lombroso, ont en eux les cavernes et sont prêts à en sortir au premier appel, au premier signe.

Il suffit qu'un mur soit éclaboussé de rouge et que le rouge en flaque sente vaguement le meurtre pour que soit excité le besoin malsain de savoir. La foule, l'être spinal du professeur Lacassagne, se rue en une folie sanglante aux endroits qu'a marqué n'importe quel sombre événement, crime fameux ou catastrophe terrible.

Et naturellement interviennent pour satisfaire cette curiosité quasi morbide et du même coup surexciter les vanités mauvaises, certains éléments tels que la presse avec son service d'informations, la publicité des débats aux assises, la publicité des exécutions capitales.

Nous ne voulons pas ici envisager le rôle de la presse au point de vue de la contagion du meurtre par l'exemple seulement. L'étude d'Aubry a suffisamment élucidé cette question. Nous voulons faire surtout ressortir le rôle joué par les journaux dans le développement de l'érostratisme. Par là la presse est évidemment responsable des crimes vaniteux et c'est bien aussi une sorte de contagion qu'elle permet ou

SCD Lyon 1

même favorise. Mais nous voulons montrer qu'elle n'agit point en donnant au « candidat criminel » l'idée d'un crime particulier, en lui montrant comment il faut faire, quelle arme il faut choisir.

La presse, organe de la renommée aux cent voix, s'en va claironnant partout, avec un luxe de détails inouï, le méfait sensationnel. Si bien qu'il suffit de commettre un crime et non seulement le nom du triste héros est imprimé en grosses lettres dans toutes les feuilles de l'univers, mais encore une foule en délire tient à connaître par le menu toute sa vie. Il est vraiment l'homme du jour, le personnage en vue tenant en haleine le public, avide de renseignements sur ses pensées et ses mœurs.

Dans cette publicité il y a une véritable apothéose du crime : c'est la célébrité et la gloire assurées à celui qui parviendra ainsi à s'imposer à l'attention.

On conçoit qu'un individu prédisposé, un « asthénique volitionnel » résistera difficilement à la tentation de se voir ainsi mis en scène.

« Comment n'aura-t-il pas la légitime ambition de mériter un semblable honneur? dit Aubry. Le malheureux, aveuglé par des considérations logiques pour lui, n'hésite plus : il a soif de renommée, la presse lui offre et lui indique les moyens de parvenir à la célébrité ; sous l'empire de cette idée fixe, dès que l'occasion se présente, quand elle n'est pas provoquée, le meurtre se commet. »

Et dès lors, avant même toute intervention de la justice, il a déjà une notoriété universelle. Jusqu'au moment de son arrestation il peut voluptueusement

SCD Lyon

jouir de l'encens de gloire que son forfait fait monter vers lui. Une fois en prison, c'est bien mieux encore. Il a tous les loisirs de « soigner son affaire ». Il se prépare une bonne presse : il écrit, dessine, fait des vers et toutes ses élucubrations sont assurés du meilleur accueil. Les journalistes se disputent sa prose. Tous ses actes sont détaillés au public.

Cette publicité s'est même perfectionnée. Le dessin lui est venu en aide, le dessin qui évoque si bien la tragique horreur des meurtres et des assassinats. C'est en quelque sorte la leçon pratique, complétant les indications plus théoriques des remarquables descriptions que sont les articles d'informations pseudo-judiciaires. Il n'est plus même nécessaire de lire, un simple coup d'œil suffit, sur ces images partout étalées. Des suppléments illustrés en couleurs, afin que le sang bien rouge ne perde rien de sa richesse de tons, se sont donnés la belle mission de répandre dans le monde le dernier crime.

L'illustration ne se contente pas de traduire l'horreur de ces scènes ; elle y ajoute : les victimes sont étendues, meurtries, défigurées ; le sang a éclaboussé le parquet en large tache rutilante, a rejailli sur les murs en traînées rouges. On peut toucher du doigt les plaies, qui saignent abondamment, transformant en tables d'amphithéâtre les tables des cafés et jusqu'aux tables des familles. Planant sur ces horreurs, le portrait du criminel, le « héros du drame épouvantable », saisi dans son geste brutal qui donne la mort.

Les portraits d'Eyraud et de Pranzini, rués sur leurs

SCD Lyon 1

victimes, font rêver les femmes et terrifient les enfants, ou bien parfois éveillent dans les esprits faibles le secret désir de faire un jour comme eux, pour avoir aussi la gloire d'être reproduits par l'image et de servir aussi à l'épouvante des enfants et des femmes.

Les journaux surexcitent ainsi les cerveaux fragiles, les organisations impressionnables, les sujets débiles avec ces permanentes exhibitions. Ils établissent des contacts continuels entre l'âme paisible et simple et l'être gangrené dont la brutalité a semé la mort. Ils portent au loin la renommée du criminel dont ils répandent les traits à des milliers d'exemplaires, créant ainsi une atmosphère de célébrité malsaine, dangereuse pour ceux qui sont déjà portés à la vouloir respirer.

Les journaux mettent en œuvre les leviers puissants qui agissent sur le peuple : l'amour-propre, le souci de l'opinion des autres. Si donc ils glorifient les actes immoraux, ils altèrent par cela même toutes les consciences. Et les consciences prévenues, plus que les autres.

Rappelons les paroles qu'Euripide met dans la bouche de Phèdre lorsqu'on essaie de revêtir d'apparences charmantes le crime qui lui inspire un si violent dégoût : « Odieuses paroles ! Ferme la bouche ! Ne me fais plus entendre ce honteux langage ! Mon âme n'en a été que trop remuée. Mais si ton langage embellit à ce point la honte, je tomberais dans l'abîme que je fuis ! »

Ne sont-elles point applicables au rôle de la presse

SCD Lyon

ces paroles si sincèrement humaines, à la presse exaltatrice des vanités maladives ?

Ce rôle de la presse constitue un danger d'autant plus redoutable qu'elle est devenue plus influente à un point de vue général. Populaire depuis surtout la création du journal à un sou, le « quatrième pouvoir » comme on l'a appelé, est d'autant plus puissant qu'il s'adresse à la masse dont il est le plus évident éducateur, sur bien des points du moins. « La presse est la grande école primaire », dispensatrice journalière d'idées vraies ou fausses, de sentiments bons ou mauvais, dont elle a la responsabilité.

*
* *

Si la presse s'occupe avec tant d'intérêt des criminels et des crimes de toute sorte, c'est uniquement pour satisfaire la curiosité pervertie des lecteurs toujours en éveil.

Tout ce qui touche, de près ou de loin, au monde interlope des voleurs ou des assassins ne saurait laisser indifférent le public. Et l'on se rappelle le succès de certaine littérature ordurière qui faisait de ces individus-là ses héros favoris. Voleurs, souteneurs, assassins y étaient chantés à l'envie. Et dans les cabarets où l'on proclamait leurs exploits ou leurs infortunes retentissaient les applaudissements frappés par les mains soignées de l'homme du monde comme par les mains calleuses de l'homme du peuple.

SCD Lyon 1

*
* *

Lors de leur comparution devant le jury, les criminels ont encore une occasion de satisfaire leur vanité. Ils connaissent en effet pour avoir, dans la plupart des cas, fréquenté déjà les salles où se déroulent les débats de ces grands procès, la curiosité avide et malsaine qui pousse le public à se venir entasser dans ces enceintes de la justice. Ils sont sûrs à l'avance que les auditeurs ne leur manqueront point, et que sur certains bancs même des amis viendront leur apporter le secours de leurs encouragements tacites, ou quelquefois bruyants. Ils ont tout loisir de se préparer à jouer leur rôle ; ils l'étudient longuement et ils s'apprêtent à affronter le public de cette « première » pour laquelle du reste la presse a déjà fait de la réclame. Aussi avec quel aplomb font-ils leurs « effets » ! Et ils sont d'autant plus admirés qu'ils se montrent plus cyniques ou plus monstrueux.

Que l'on se rappelle le succès de certaines de ces audiences ; la curiosité du public, des femmes surtout, demi-mondaines ou mondaines pour les procès célèbres de Cartouche, Troppmann, et plus près de nous, de Pranzini, etc. On sait que certains présidents des Cours d'assises « composaient leur salle » ainsi que le font les directeurs de théâtre aux soirs de représentation choisies.

Ce sont là des scènes d'ostentation bien faites pour tenter les vanités maladives.

SCD Lyon 1

*
* *

La publicité des exécutions capitales qu'on a vivement attaquée pour les scandales qu'elle provoque, est encore un agent susceptible de favoriser l'érostratisme.

« On va à l'échafaud comme au spectacle, on assiste au supplice comme à une fête, on s'en retourne comme d'une orgie », a écrit A. Bérard.

Et bien des fois les Chambres ont été interpellées puis saisies de projets de réforme à ce sujet. Depuis le rapport de Le Pelletier de Saint-Fargeau à la Constituante jusqu'au rapport de M. Castillard à la Chambre des députés lors de la dernière session, il y a eu une infinité de propositions pour supprimer cette publicité. Tous les auteurs de ces rapports ont signalé les inconvénients et même les dangers de ces exhibitions.

Au XVIII[e] siècle Beccaria caractérisait d'un mot ces exécutions publiques : « Pour la plupart de ceux qui assistent à l'exécution d'un criminel, sa mort n'est qu'un spectacle. »

Le Pelletier de Saint-Fargeau écrivait : « Ce spectacle est immoral sous tous les rapports ; tantôt le supplice alimente le sentiment de la cruauté, tantôt par la pitié, il va directement contre son objet. La vue du supplice peut faire germer dans les âmes le sentiment de la pitié, tendant à détruire celui de la justice. »

Béranger (de la Drôme) indique déjà le point de

SCD Lyon 1

vue spécial auquel nous nous plaçons en écrivant : devant l'échafaud « on oublie le crime, la juste peine encourue par le criminel, pour ne plus songer qu'à la manière avec laquelle l'échafaud peut être affronté. »

Et Tourgueneff, après un récit dramatiquement émouvant de l'exécution de Troppmann, a cette conclusion d'une philosophie si doucement critique : « Les chevaux de la guillotine, qui mangeaient en paix leur picotin d'avoine devant la prison, m'ont paru les seuls êtres innocents parmi nous tous. »

En effet la foule qui grouille autour de la guillotine est, pour la grosse majorité, un ramassis orgiaque de tout ce qui est vicieux, criminel et immonde : filles publiques, souteneurs, viveurs à boutonnière fleurie et pâles voyous à casquette pontée. Vue de près, la peine de mort donne au moraliste, suivant le mot de Tourgueneff, « un sentiment involontaire d'étonnement, en présence d'un homme qu'il sait être un assassin, mais qui a su braver le supplice ». Pour la foule grossière et brutale, cette sensation n'a rien de l'horreur soit pour l'échafaud, soit pour le condamné. Au milieu des scènes scandaleuses qui déshonorent ce qui devrait être la majesté d'une expiation terrible, la foule, plus séduite qu'épouvantée, se familiarise avec l'instrument du supplice. Elle le plaisante même et le chansonne : « l'abbaye de Monte-à-regret » de l'argot du temps de Victor Hugo est devenue tout simplement la « Veuve » de nos modernes bandits.

La foule juge le condamné comme elle fait d'un

SCD Lyon 1

acteur ; elle le hue lorsqu'il « flanche » et l'applaudit quand il meurt crânement, encourageant ainsi ce cabotinage suprême.

Quant au condamné lui-même, lorsque toutefois il n'arrive pas devant la guillotine déjà à demi mort et pareil à une masse inerte, la présence de la foule lui donne une excitation fébrile qui le grise du désir de se donner en spectacle pour la dernière fois. La plate-forme de la guillotine a été supprimée, mais l'échafaud reste encore pour le condamné comme un tréteau. « Drapé dans son crime, écrit J. Reinach dans son rapport sur la publicité des exécutions capitales (mars 1879), il songe que ses amis l'observent, qu'une légende va le célébrer dans les cénacles de la pègre et il meurt en fanfaron, narguant le couteau. »

Bien mourir, mourir en crânerie, en cynisme, tel est le souci de la plupart des criminels. Ils tiennent à l'estime de leurs camarades ; ils veulent mériter l'admiration de leurs « poteaux » suivant le mot de leur argot. Le désir suprême de laisser la mémoire d'un vaillant parmi les leurs, donne aux condamnés l'énergie de dompter la peur, pour jeter à la vertu le dernier défi d'une mort cynique et courageuse.

C'est là leur « panache », à ces chevaliers du couteau.

De ces sentiments des spectateurs et des acteurs de cette sombre tragédie, naissent des scènes étrangement choquantes. La foule siffle ou applaudit. Lors de la double exécution de Barré et de Lebiez des cris de « Bravo » ! éclatèrent s'adressant à l'impassibilité des condamnés qui saluaient de la tête.

SCD Lyon 1

Le résultat de ces exhibitions, de cette parodie de l'héroïsme est de faire naître l'envie de faire de même chez des individus mal équilibrés. Un prêtre belge qui avait assisté 167 condamnés à mort et qui demandait à chacun d'eux : « Avez-vous vu une exécutions ? » reçut de 161 d'entre eux une réponse affirmative.

On a ainsi le navrant spectacle de criminels rééditant la conduite du célèbre Gamahut qui, au moment de monter sur l'échafaud, n'était préoccupé que d'avoir autant de courage que Campi qu'il avait vu mourir.

Il y a donc, dans ce fait de la publicité des exécutions capitales, un élément susceptible de surexciter les vanités morbides, de les rendre criminelles.

Et le mot que met dans la bouche d'un de ses personnages un de nos caricaturistes (1) contemporains résume bien tout ce que nous avons dit : « Mais, Monsieur le président, la Cour d'assises, la guillotine c'est notre Légion d'honneur à nous ! »

(1) Henriot, in *Illustration* du 12 septembre 1903.

SCD Lyon

CHAPITRE III

LES ÉROSTRATIQUES

Sans doute, cette vanité criminelle n'est point uniquement une manifestation moderne. Et depuis Érostrate, dont nous avons dit l'aventure, ils sont nombreux ceux qui ont cédé au désir de se rendre célèbres par un crime quelconque.

L'école des cyniques nous en offre plus d'un exemple : Antisthène à qui Socrate disait : « J'aperçois ta vanité à travers les trous de ton manteau » ; Diogène qui se masturbait en public et que Platon traitait de vaniteux, n'étaient point exempts de cette manie d'ostentation : ils affichaient orgueilleusement toutes les turpitudes de l'humaine nature.

Passant rapidement à travers l'histoire, nous pouvons citer toute une série de vaniteux criminels qui ne sont autres que des empereurs romains : Tibère, fier de son renom de cruauté féroce ; Caligula, le Jupiter latin, qui après avoir fait tuer son frère, après avoir prostitué sa sœur à ses mignons, provoquait des famines dans le peuple en fermant les greniers

SCD Lyon 1

publics ; Néron, histrion impérial, qui fit incendier Rome après avoir commis tant de crimes atroces. Chez eux toutefois, et Beaujeu l'a montré dans sa thèse sur la psychologie des Césars, il y avait à côté de la vanité la griserie de la toute-puissance, ce que le professeur Lacassagne a appelé le « césarisme ».

A toutes les époques nous retrouvons le même symptôme, variant seulement dans ses manifestations, avec le milieu.

Au moyen âge, Villon chante les « franches-repues » de ses compagnons de rapine : il célèbre leurs exploits et leur confère l'immortalité de ses poésies sincèrement humaines.

Plus tard, reîtres et soudards, malandrins de grands chemins sont encore des types de criminels ou de malfaiteurs vaniteux et vantards, d'autant plus fameux et d'autant plus célèbres qu'ils sont plus chargés de méfaits.

Il n'y a du reste pas que des « gens d'armes » qui soient dans cet état d'esprit. Et vers 1560, on rapporte l'histoire du seigneur de Gensac qui veut se battre contre deux adversaires à la fois ; et comme on lui en demande la raison : « Ah ! mon Dieu, je veux me faire mettre dans les chroniques ! » C'est la première manifestation de l'influence mauvaise des récits et des gazettes.

A l'époque de la Révolution, au milieu des éléments multiples qui ont déterminé les sanglantes exécutions de la Terreur, il est facile de retrouver chez un grand nombre de terroristes le souci d'attirer sur eux l'attention du peuple par une cruauté horrible.

SCD Lyon 1

Les noms de beaucoup d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous sous le couvert d'une réputation de sinistres exécuteurs. A cette époque où la parole de Saint-Just : « Il faut que les cimetières et non les prisons regorgent de monde » fut jugée digne de l'antique, il y avait comme une sombre émulation entre les différents accusateurs publics ou proconsuls des départements. Le proconsul Lebon, qui assistait avec sa femme aux exécutions capitales du haut du balcon du théâtre en face lequel était dressée la guillotine, s'essayait à des mots « dignes de Rome » devant les condamnés ; le conventionnel Javogne, le Néron de l'Ain, comme l'appelait Couthon, et qui avait prononcé cette phrase cynique : « Je ne reconnais comme patriote que ceux qui, comme moi, dénonceraient au besoin leur père, leur mère, leur sœur et boiraient sur l'échafaud un verre de leur sang », et bien d'autres encore, ne sont-ils pas des vaniteux du crime ?

Lombroso, qui a étudié les grands hommes de la Révolution, met en cause la vanité et l'orgueil chez Marat et chez Robespierre. Au premier il emprunte un aveu personnel qui a grande valeur. Dans son *Journal de la République Française*, Marat écrit en effet : « Dès mon bas âge, j'ai été dévoré par l'amour de la gloire, passion qui changea d'objet pendant les diverses périodes de ma vie, mais qui ne m'a jamais quitté pendant un seul instant. » Et Lombroso ajoute que la disproportion de son esprit avec son extraordinaire vanité fut une des causes de son fanatisme sanguinaire.

SCD Lyon 1

De Robespierre, le professeur de Turin écrit que c'était « un théoricien ayant une idée fixe, juste au fond, paradoxale dans la pratique ; les circonstances, la vanité et le défaut de sens moral le poussèrent à la réaliser par la Terreur. »

Durant cette période sanglante, nous voyons la femme rivaliser en une sombre sauvagerie avec l'homme. Elle subit, elle aussi, cette influence d'entraînement contagieux aux violences si peu en rapport avec son genre de vie habituel. Dès le début de la Révolution, Olympe de Gouges, dont Lacour écrit qu'elle était atteinte d'une « vanitite aiguë », se lance fougueusement dans la tourmente, renonçant au théâtre auquel elle avait demandé la consécration d'une gloire qu'elle croyait due à son génie pour embrasser la politique avec sa vie agitée de publications combattives et de discours publics. Elle élabore à grand fracas les dix-sept articles d'une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ;* avide d'une réclame sans cesse plus grande, cette « amazone de la plume », en une crise suprême d'hypertrophie du moi, s'attaque à Robespierre qui la brise. Et sur les marches de l'échafaud, elle résume l'état d'âme de sa vie amèrement : « Fatal désir de la renommée ! J'ai voulu être quelque chose ! »

Théroigne de Méricourt, cette héroïne du sang, qui devait mourir démente, se battait à la tête de hordes populacières, qu'elle entraînait par ses vociférations. « A cheval et panache rouge, redingote de soie rouge, cravache en main, pistolets à la ceinture, galopant dans son triomphe », ainsi que le disent les

SCD Lyon 1

de Goncourt, elle a guidé les poignards dans les journées des 5 et 6 octobre.

Charlotte Corday, très orgueilleuse, exaltée par ses lectures, s'arme du couteau qui doit tuer Marat. Son premier projet est de le frapper non pas chez lui, mais en pleine séance, à la Convention. La maladie de sa victime déjoue ce plan superbe et elle se résout à l'aller atteindre chez lui, puisqu'il ne sort pas. Elle glisse dans son sein son extrait de baptême : de toute façon, et quoi qu'il lui arrive, la foule saura son nom. Et quelques jours après son crime, un de ses contemporains portait déjà sur elle ce jugement : « L'ennui et l'extravagance combinées par un orgueil excessif, voilà justement les mobiles de cet assassinat (1). »

Et enfin, toute une pléiade d' « enragées », de « furies de la guillotine » comme on les a appelées, qui derrière Rose Lacombe se ruaient au spectacle des exécutions en masse, escortant les charrettes et les convois des condamnés, dansant des rondes échevelées autour de l'échafaud, réclamant la tête de tous les « aristos », encourageant et excitant les hommes lorsque leur montait aux lèvres la nausée de leur sanglante besogne.

Il y avait du reste comme un entraînement qui se manifeste à tous les degrés de l'échelle sociale. Et si les sans-culottes s'excitaient à l'envie au meurtre et à l'assassinat, briguant l'honneur d'être des exécuteurs sinistrement célèbres, les aristocrates, d'autre part, s'entraînaient à avoir devant la mort le calme et

(1) Article in *Gazette nationale de France*, 20 juillet 1793.

SCD Lyon 1

le dédain qui devaient leur assurer la gloire de mourir vaillamment. Le dernier salut des condamnés à la foule qui les huait une dernière fois, était un geste de haute et méprisante élégance qu'il était de bon ton d'esquisser galamment. Cet orgueilleux mépris de la la mort, complaisamment affiché, donnait un caractère bien spécial aux scènes des dernières séparations dans les prisons où étaient enfermés les « ci-devants ».

Le phénomène criminel que nous venons de relever pour la période révolutionnaire ne lui fut pas spécial.

Il semble que c'est le propre de ces temps troublés que de se caractériser par une irruption soudaine d'instincts qui se développent à la faveur de toutes les surexcitations du moment. C'est une hystérie des foules où la griserie du mal se complète par une griserie vaniteuse qui veut un moment attirer l'attention par une exagération de vice cynique ou d'horreur dédaigneuse.

Et les scènes tragiques de la Commune rééditèrent les massacres atroces où les « pétroleuses » s'illustrèrent au même titre que les communards les plus fanatiquement sanguinaires. On vit là encore surgir « l'hystérisme révolutionnaire », cyniquement meurtrier et orgueilleusement immonde.

Si nous arrivons maintenant à envisager la période moderne, immense est le nombre des criminels qui nous peuvent fournir thème à observation.

Nous nous bornerons donc à signaler quelques-uns de ces érostratiques pris dans toutes les catégories

SCD Lyon 1

que nous fournit la criminologie. Quelques types seulement de femmes trouveront place dans nos citations. Nous avons déjà signalé une communauté de sentiments vaniteux entre les prostituées et les meurtriers ou malfaiteurs de tout ordre. Nous nous contenterons — les faits de criminalité féminine étant en somme plus rares, sauf pour les délits spéciaux comme l'avortement et l'infanticide et aussi l'empoisonnement — de rapporter deux ou trois observations les concernant.

Dans un paragraphe spécial, nous étudierons des criminels d'un genre particulier : les anarchistes ou régicides modernes.

§ 1

Lombroso, dans l'*Uomo deliquente*, cite le fameux poète assassin Lacenaire qui se vantait de tuer un homme comme il buvait un verre de vin. « L'accusation capitale, la condamnation à mort lui causaient moins d'émotion que la critique de ses mauvais vers et la crainte du mépris public. « Je ne redoute pas la haine, disait-il, mais je crains d'être méprisé. » Et sa protestation dernière, avant lecture de l'arrêt, révèle encore cette mentalité orgueilleuse : « J'ai agi avec préméditation et guet-apens. Votre indulgence, je la refuse ; si vous m'accordiez des circonstances atténuantes, je les devrais à votre mépris et non à votre pitié ; voilà pourquoi je n'en veux point ! »

L'effet de ces paroles n'est pas long à se faire sentir : Avinain, un de ses complices, demanda

SCD Lyon 1

comme une faveur d'être enseveli avec Lacenaire « qui avait si bien parlé ». Cette morgue hautaine transparaît à toutes les pages que le poète assassin, en un volumineux mémoire, consacre à son autobiographie qui n'est qu'une immense auto-apothéose.

Lombroso rapporte encore de nombreux faits de vanité pathologique.

Un certain Rossi s'écriait : « Je n'imiterai pas mes compagnons qui font mystère de leurs méfaits ; loin de là, je m'en vante. J'ai volé, c'est vrai, mais jamais moins de 10.000 francs. »

Clément, chef d'une bande qui dévastait Paris en 1878, célébrait dans une chanson chantée en public, dans un cabaret — et c'est ce qui le fit arrêter — les méfaits de ses complices et les siens propres :

Ah ! mes amis ! c'était un fier beau coup !
Ah ! mes amis ! à vous gloire éternelle !
Quand on est pègr' le devoir avant tout !

Et à ce sujet le savant professeur italien fait remarquer combien est intense ce besoin inconscient de vanité puisqu'il va jusqu'à faire oublier aux malfaiteurs le souci élémentaire de leur sécurité. Avec une inconcevable imprévoyance, ils en arrivent à parler de leurs méfaits, à les publier au point de donner à la justice l'arme la plus sûre pour les saisir et les condamner.

Philippe, un tueur de femmes, quelques instants après ses meurtres étranges faisait à une de ses maîtresses cette confession : « Oui, je les aime les femmes, mais d'une façon particulière ; je les étran-

SCD Lyon 1

gle après les avoir possédées ; mon plaisir est de leur couper la gorge. Oh ! vous entendrez bientôt parler de moi ! »

Bérard, avant de commettre son dernier crime, le meurtre de trois riches bourgeois, avait dit : « Je veux m'appliquer à quelque chose de grand. Oh ! l'on parlera de moi ! »

L'empoisonneuse Busceni écrivait à son amant une lettre qu'elle signait : « Ta Lucrèce Borgia » dénonçant ainsi avec ses crimes son idéal.

Vasko, à l'âge de dix-neuf ans, après l'assassinat d'une famille entière, se réjouissait d'apprendre que tout Pétersbourg s'occupait de lui : « Eh bien, disait-il, mes camarades de classe verront aujourd'hui s'ils avaient raison de prétendre que je ne ferais jamais parler de moi. »

Lombroso cite encore un fait à l'appui de cette conception de la vanité élément étiologique du crime : dans les matelas d'un jeune homme soupçonné d'homicide, la police de Ravenne trouva la photographie de trois scélérats dans l'attitude qu'ils avaient au moment du crime.

Les annales judiciaires, enrichies de mémoires cyniques, nous fournissent le cas de Bell Star, courageuse et jolie femme qui dirigeait une bande de brigands, la terreur du Texas. Fille d'un officier des sudistes, à dix ans elle maniait admirablement le revolver et la carabine. Elle avait pour amants tous ceux — et ils étaient nombreux — que sa joliesse vaillante aiguillonnait de désirs. A la tête de sa bande elle razziait les villes, brigandait, volait et

SCD Lyon 1

tuait. Son rêve, écrivait-elle, était de mourir chaussée de bottes, dans son costume d'homme dont elle était en général revêtue. Et elle fut tuée à cheval, la carabine au poing, commandant le feu jusqu'à son dernier soupir contre les troupes de police qui la cernaient. Dans ses mémoires, écrits aux hasards de sa vie aventureuse, elle fait preuve du plus orgueilleux cynisme et d'une aberration complète du sens moral.

Aubry rapporte les cas de Lemaire qui tuait pour que son nom fût mis dans les journaux et de Lepage qui ambitionnait de faire et de finir comme Pranzini.

Ce Lepage, dont Garnier nous conte la lamentable odyssée, n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'il tenta d'assassiner sa bienfaitrice pour lui dérober quelques francs. Arrêté, il regrettait seulement, disait-il, de n'avoir pas eu le temps de la souiller. D'un cynisme révoltant, sa préoccupation constante était de pas être pris pour un criminel vulgaire « timide et repentant ». Il disait hautement qu'il enviait la célébrité des grands malfaiteurs et fièrement il résumait son programme de vie en ces mots : « Tuer, voler, gouaper, massacrer... J'ai voulu faire comme Pranzini ! » Le même instinct vaniteux se faisait encore sentir lorsqu'il disait : « Oh ! aller en Cour d'assises ! Il y aura beaucoup de monde et les journaux parleront de moi ! »

Brierre de Boismont cite une tentative d'assassinat, sur un artiste dramatique, qui met bien en lumière la vanité morbide de son auteur. Celui-ci, ainsi qu'il ressort du rapport médico-légal, était « d'un orgueil

SCD Lyon 1

intraitable, d'une présomption sans égale. Le trait saillant de son caractère c'est un développement excessif d'amour-propre et une passion exaltée pour la publicité ». Artiste lui aussi, ses succès au théâtre ne le satisfaisaient pas. Désespérant d'arriver à la grande célébrité dont il était avide, il voulut l'obtenir au moins par sa mort. Et il s'arrêta au parti de se suicider après avoir commis un crime. Tout cela il l'expose dans une lettre saisie sur lui, lors de son arrestation. Un soir, après avoir acheté un poignard qu'il exhibe au théâtre, il s'introduit, pendant son absence, chez un de ses camarades marié. Son plan est fait, il se glissera dans le lit de M^me^ X... et se tuera après l'avoir possédée, afin qu'on le trouve mort sur elle (ce sont ses expressions). Mais surpris par le mari, il y a lutte et M. X... est blessé.

Il y avait dans la combinaison de ce suicide une maladive imagination de mise en scène superbement dramatique.

Les conclusions du rapport médico-légal sont à citer en partie : « Les sentiments qui paraissent avoir dominé sa vie et qui se traduisent encore actuellement dans toutes ses manifestations, un orgueil excessif, une avidité effrénée de célébrité, ont pu, en l'absence d'un sens moral très développé, sous l'influence d'une imagination pervertie par la préoccupation incessante des succès, ont pu l'entraîner à se donner le rôle tragique joué dans la nuit du 5 juillet. »

Nous voyons, dans ce cas, entrer en ligne de compte le suicide indirect par vanité. Souvent en

SCD Lyon 1

effet, les soi-disant incompris ne voient plus qu'une solution à la situation qui leur est faite. Poursuivis par leur désir de célébrité à tout prix, ils en viennent à accepter la mort comme sanction d'un crime dont le retentissement les signalera à la foule.

Le rapport médico-légal de Danner et Legrand du Saulle, sur l'état mental de Lucien Moriset, inculpé de vol et d'assassinat, nous est un nouvel exemple de ce fait.

« Intelligent, il avait l'imagination vive et lisait beaucoup. Son orgueil était immense, son ambition n'avait point de frein. Très jeune déjà, alors que son père lui avait un jour adressé des reproches, l'idée de ne point survivre à la blessure faite à son amour-propre s'était passagèrement présentée à son esprit. »

A dix-sept ans il a une tentative de suicide restée inexpliquée. Clerc de notaire, il se résigne difficilement à une vie modeste et au travail. « Prenant chaque jour de lui-même et de son degré incontestable d'intelligence une opinion de plus en plus satisfaite, il rêve de se faire un nom dans la littérature. » Après des essais infructueux où percent les idées d'orgueil et d'ambition, ne pouvant se résigner à une existence obscure, il s'en prend à la société qu'il rend responsable : « Je suis désolé, dit-il, de cette ignoble et rampante société. On peut verser son sang à flots : il est trop pâle pour tacher les mains. »

Alors, après avoir volé son patron qui ne porte pas plainte, il tire des coups de revolver sans raison sur une bande de jeunes gens, en blesse deux, fuit en

SCD Lyon 1

rechargeant son arme qu'il décharge à nouveau sur un paisible flâneur assis sur un banc. Il le tue.

L'enquête révéla qu'il était un lecteur fanatique des mémoires de Lacenaire, et ce grand criminel était devenu son idéal. Il l'imite jusque dans la rédaction d'une œuvre dont le principal personnage, un nommé Fitzmann, n'est autre que Moriset lui-même. Dans cette autobiographie déguisée il fait lui aussi sa propre apologie et celle du crime. « Un homme qui a une si haute opinion de sa propre valeur, écrivent les médecins légistes, ne saurait finir piteusement comme un malfaiteur vulgaire : il lui faut le renom d'un coup éclatant, le fracas retentissant de sanglantes aventures. »

Dans la fière et solennelle déclaration qu'il fit devant ses juges, il visa sans cesse à l'effet, nullement soucieux de la sanction qui sera apportée à son crime. « Je me suis jugé et je me suis absous, dit-il ; mais Moriset juge condamnerait certainement Moriset assassin. »

Les conclusions de Danner et Legrand du Saulle méritent d'être notées : manque d'éducation morale ; aussi intelligent qu'orgueilleux et ambitieux, il a d'abord vécu d'illusions, puis il a eu des déceptions. Déformation du sens moral, principalement sous l'influence de mauvaises lectures.

Nous relevons bien là certains stigmates dégénératifs que nous avons précédemment signalés.

Dans l'observation de Gabrielle Bompard, l'héroïne du meurtre de l'huissier Gouffé qu'elle accomplit avec son amant Eyraud, perce aussi ce besoin cons-

SCD Lyon 1

tant de se mettre en scène. En vraie hystérique qu'elle était, elle était ravie de savoir que son nom était tous les jours dans tous les journaux. A l'inspecteur principal Jaume, elle disait dans le ton de coquetterie qui était habituel à cette femme perverse et lascive : « Il paraît que la presse est gentille pour moi. » Avoir une bonne presse, c'était la seule chose qui la préoccupât.

Un autre cas observé par le professeur Lacassagne met encore en évidence un fait de même ordre. Vidal, le tueur de femmes, commet en quatre semaines quatre crimes, trois tentatives de meurtre, un vol, sans que rien dans ses antécédents ait pu faire prévoir cette série criminelle. Et c'est suivant une sorte de progression qu'il exécute cette campagne meurtrière, si l'on peut dire : il s'attaque d'abord à des femmes de mœurs légères, choisissant ses victimes dans le monde des basses prostituées qui exercent leur métier dans les brasseries de nuit ; puis son dernier crime est comme un couronnement pour cette brève mais sanglante carrière criminelle : sa victime est une jeune fille reconnue vierge à l'autopsie.

Ce dernier crime il le commet dans des circonstances assez curieuses : venu à la gare de Nice sans but précis, il remarque une jeune fille qui attendait le départ d'un train. Il la suit, monte avec elle dans un vagon à couloir où d'autres voyageurs avaient déjà pris place. En cours de marche, seul dans un compartiment avec la jeune fille, sans même avoir l'air de se douter du danger qu'il courait à commettre ainsi un attentat presque public, il se jette sur sa

SCD Lyon 1

victime et l'égorge, jette le cadavre par la portière. Puis il saute sur la voie ferrée.

Arrêté peu de temps après, à la suite d'une tentative de vol, il avoue tous ses crimes. En acceptant la responsabilité, il demande la guillotine, désireux avant tout de consacrer sa mémoire par son exécution.

Ses caractéristiques psychiques sont les suivantes : pas de sens moral, inaffectivité absolue et telle qu'il est permis de penser qu'il a, à un moment donné, pu songer à se livrer sur sa mère à un attentat odieux. Phénomènes d'impulsivité.

Le professeur Lacassagne a relevé dans ses antécédents les preuves d'une intoxication alcoolique assez intense, sur laquelle venait se greffer un paludisme ancien, contracté pendant son service militaire aux colonies. Ces diverses influences pathologiques avaient créé en lui un état mental de moindre résistance, rendu évident par son inaptitude aux affaires et un morbide désir de la mort. Mais il n'a pas le courage nécessaire pour se tuer. Son « érostratomanie », ainsi que le dit le professeur Lacassagne, lui donne le moyen de triompher de cette faiblesse et il se lance éperdument dans le crime, sans préoccupation pratique, puisque l'enquête a révélé que l'ensemble de ses meurtres ne lui avait rapporté que la dérisoire somme de 34 francs environ. Il s'est, du reste, toujours violemment défendu d'avoir tiré un quelconque profit de la mort de ses victimes et il revendiquait ses crimes pour le crime lui-même, orgueilleusement.

SCD Lyon 1

Parmi les caractères communs que nous avons notés chez tous les individus dont nous venons de parler, la vanité se retrouve avec ses allures d'instinct prédominant, envahissant, sous le bénéfice d'une déséquilibration psychique, jusqu'à devenir l'élément le plus actif du fonctionnement cérébral. Coexistant avec nombre d'autres stigmates de déchéance elle a aussi la même valeur et nous devons la considérer comme un symptôme dégénératif susceptible d'avoir sa signification dans l'appréciation du degré de dégénérescence.

§ 2

Il est des évolutions criminelles comme il est des évolutions sociales. Et il y a peu d'années Lebiez, le lâche assassin d'une vieille femme, pouvait se réclamer de la formule darwinienne : « J'avais déclaré la guerre à la société, elle est la plus forte, je paierai. »

Cette évolution, on la retrouve chez les criminels politiques : les régicides d'antan sont devenus les anarchistes de nos jours ; la formule de leurs revendications s'est schématisée pour ne plus viser que la « faute de la société ».

La théorie de la propagande par le fait a justifié les méfaits de la dynamite et cette nouvelle espèce de guerre chimique, comme l'appelait J. Simon, a fait surgir des combattants nouveaux. Ceux-ci sans doute ne sont pas essentiellement différents de leurs ancêtres ; ils en ont hérité une hérédité psychique assez similaire en somme et le professeur Régis, de Bor-

SCD Lyon 1

deaux, a pu rapprocher les régicides du passé des magnicides modernes.

Chez la plupart des régicides types il a parfaitement mis en relief les stigmates que Magnan et ses élèves ont décrit sous le nom de syndromes épisodiques de la folie des dégénérés héréditaires. Il les a caractérisé par cette « instabilité maladive » qui en fait de vrais dysharmoniques ou dégénérés. Résultante en quelque sorte directe de ce manque d'harmonie cérébrale, une manifestation pathologique vient stigmatiser leur psychisme déréglé : Régis lui donne le nom de délire mystique.

Sous les rois on vit les mystiques religieux ; sous la Révolution et l'empire, les mystiques patriotes ; maintenant, sous la république, c'est le mysticisme politique qui triomphe, et le plus violent, partant le plus actif, emprunte les dogmes de l'anarchie.

D'autres stigmates dégénératifs viennent encore affirmer l'anormalité des régicides. Détraqués, déséquilibrés, débiles ou faibles d'esprit, leur vie est faite de contradictions, de compromissions, d'incohérence et souvent d'extravagances.

Il y a parmi eux le groupe « des mattoïdes ou demi-fous, qui deviennent criminels uniquement parce qu'ils sont malades ».

Ces mattoïdes, que définit Lombroso, représentent une « combinaison d'imbécillité et de mégalomanie, avec une bouffissure extravagante d'orgueil et d'ambition ».

Les anarchistes répondent-ils à cette définition ?

Empruntons à Gouzer les éléments de la psycholo-

SCD Lyon 1

gie de ces anti-sociaux. A la base de leur psychisme il place l'égoïsme, et un égoïsme envieux : « C'est leur paresse et leurs appétits qui poussent ces hommes à utiliser les principes anarchiques comme un moyen d'exploitation et comme une excuse, le cas échéant. Dans l'hostilité du grand nombre besogneux contre le petit nombre riche, il y a surtout l'amour de la richesse des riches.

« De plus, l'égoïsme individuel, de nos jours, est sollicité par un orgueil vraiment inconcevable. Chacun veut commander et désapprend d'obéir. En outre apparaît l'impérieux désir de faire parler de soi, ce cabotinage moderne, étiquette de bonshommes innombrables à notre époque, assoiffés de publicité malsaine et de réclame histrionique.

« Cet état de choses est la conséquence inéluctable du culte excessif du moi. »

Cet égoïsme vaniteux fondamental, inavouable, se masque très à l'aise derrière les revendications sociales que prône l'anarchie. L'homme inculte placé dans des conditions identiques deviendrait un malfaiteur vulgaire et satisferait brutalement ses appétits. Instruit un peu, l'homme se réclamera de conceptions humanitaires qui ne serviront qu'à déguiser ses aspirations secrètes. De plus, désireux de renommée, il trouvera là occasion de se poser en philosophe, en apôtre. Ce ne sera plus seulement pour satisfaire son appétit de bien-être et de jouissances matérielles qu'il armera son bras. Ambitieux de gloire et de célébrité il s'affublera du rôle « de redresseur des torts, de vengeur des faibles, de punisseur d'une société marâtre ».

SCD Lyon 1

Donc, conclut Gouzer, il y a deux éléments de mentalité chez l'anarchiste : égoïsme aveugle et vanité excessive.

Sollicités, surexcités par les facteurs sociaux que nous avons déjà envisagés, ce sont ces éléments qui ont provoqué l'épidémie d'attentats de 1893 et 1894 surtout.

Il y avait eu quelques faits de propagande anarchiste brutale avant cette époque et Lombroso nous rapporte les observations de certains criminels ayant attenté à la vie d'un grand personnage et qui peuvent se réclamer des théories anarchistes.

Orsini est comme un précurseur, cet « ambitieux de gloire ; dans son attentat de janvier 1858, entraient le désir de montrer qu'il était capable, à lui seul, de méditer et d'exécuter un coup équivalant à une immense rébellion, l'intention de terminer une vie qui commençait à lui peser, par un acte qui le rendrait éternellement célèbre ».

Fieschi, dont Maxime du Camp nous fait la psychologie, avait du criminel « la constante vanité. Il se complaisait dans les longues relations de journaux, distribuait des autographes aux gardiens, signait ses lettres avec cette souscription : le régicide Fieschi, et terminait ses écrits par un mémoire avec lequel il prétendait se mettre avec l'histoire ».

Hœdel, avant de commettre son attentat contre l'empereur d'Allemagne, commanda de nombreux exemplaires de sa photographie, disant au photographe qu'il ferait ainsi « une bonne affaire, parce que sous peu son nom courrait le monde entier » !

SCD Lyon 1

Les procès qui se sont déroulés pendant la période qu'on a pu sans exagération dénommer « la Terreur anarchiste » sont intéressants à suivre.

Le plus typique au point de vue du caractère des apôtres de l'anarchie est certainement un des premiers en date. Dans nul autre aussi bien que dans celui-là on ne retrouve marqués les éléments de criminalité basse qui se cachent sous le manteau des revendications sociales bruyamment étalées.

C'est Ravachol, contrebandier et voleur, violateur de sépulture et assassin qui se réclame finalement des théories anarchistes. En lutte perpétuelle contre les lois sociales, pour satisfaire ses appétits, animé de l'âpre désir de s'emparer par la force de ce dont il a envie, il n'ose pas proclamer cet égoïsme cyniquement criminel et sur sa triste personnalité de bandit de tous les temps, il jette la pourpre de conceptions humanitaires plus ou moins raisonnées. Adversaire naturel de tous ceux qui possèdent, de par son appétit de jouir sans travail, il emploie les procédés des criminels vulgaires au début et avant d'avoir recours à la dynamite, il a utilisé tous les instruments de meurtre, depuis ses simples mains de paresseux, jusqu'au couteau, au revolver et au marteau. Il peut bientôt tirer vanité de ce fait que « chacun de ses doigts a tué un homme », ainsi que le rapporte A. Bérard. Devant ses compagnons comme devant les jurés de la Seine et de la Loire, comme devant ses geôliers, c'était l'homme qui « posait pour la galerie ». Alors même que sa tête était en jeu, la chose qui sans cesse le préoccupait, c'était la réclame faite

SCD Lyon 1

autour de son nom, autour de ses horribles exploits. Avant les attentats de Paris qui l'ont si tristement signalé à l'attention du monde entier, faisant allusion aux crimes accomplis dans la région stéphanoise, il disait déjà au compagnon Chaumartin : « Si je voulais dire ce que j'ai fait, on verrait mon portrait dans tous les journaux. »

Cependant, arrivé au moment d'aborder l'échafaud, ce vain sentiment de gloriole l'abandonna complètement. La forfanterie des jours précédents ne put triompher de la lâcheté écœurante de sa volonté débile. Empruntons à un témoin oculaire (*Arch. anthrop. crim.* 1903) le récit du spectacle de cette exécution :

« Le drame épouvantable qui s'est déroulé hier à Montbrison est bien la plus horrible chose, le plus écœurant spectacle qu'on puisse imaginer.

« On ne saurait se faire une idée de l'impression de dégoût qu'ont éprouvée les rares spectateurs de cette scène unique dans les annales de la guillotine.

« Quand le fourgon est arrivé devant l'échafaud et qu'on a entendu chanter le condamné, ç'a été un frisson inexprimable qui nous a tous secoués.

« Il chantait ! il chantait comme les enfants peureux qui, affolés par la terreur, cherchent à se donner du courage en troublant le silence par le son de leur voix.

« Et quel terrible spectacle quand le malheureux a paru, comme fou, pareil à un homme ivre qui ne sait ce qu'il dit ni ce qu'il fait !

« Il fallait le voir se débattre, comme un forcené,

SCD Lyon 1

dans un accès de *delirium tremens*, entre les mains des aides du bourreau ; il fallait l'entendre chanter son refrain obscène d'une voix qui n'avait rien d'humain. »

Quelques jours après, Vaillant fait une bruyante entrée en scène. Du haut des tribunes du Palais Bourbon il lance sa bombe meurtrière dans l'hémicycle de la Chambre des députés. Ce « beau geste », suivant le mot tristement fameux d'un littérateur en mal de réclame tapageuse, est la sanction finale de la lutte que Vaillant prétend orgueilleusement avoir engagée contre la société. Il a soigneusement préparé la légende de son acte et le procureur général Bertrand, dans son réquisitoire, relève ce fait caractéristique : Vaillant, peu de temps avant le crime, envoie sa photographie à M. Paul Reclus. Il avait été frappé par l'exemple de Ravachol, dont les lauriers troublaient son sommeil. L'apothéose sinistre de celui-ci dans l'almanach du *Père Peinard* l'avait enthousiasmé : en une fort mauvaise gravure, la tête de Ravachol, encadrée dans les montants de la guillotine ressortait vivement sur la lueur sanglante du *grand Soir* symbolique. Vaillant rêva de faire mieux, pour davantage attirer l'attention des compagnons.

Et M. Bertrand signale en lui « son immense orgueil, une adoration innommensurable du moi ».

Son crime accompli, il jouit de son triomphe, mais cependant ses juges remarquent bientôt que, malgré son orgueil affolé, il a dans sa défense le souci constant de ne pas payer trop cher l'auréole dont il sera couronné dans les annales de l'anarchie. Et c'est cet

SCD Lyon 1

orgueil qui masque jusqu'au bout sa lâcheté; devant la guillotine il plastronne encore pour les compagnons. « Mort à la société bourgeoise et vive l'anarchie ! » telles sont ses dernières paroles.

Un mois après, c'est Léauthier qui attente à la vie d'un ministre de la Serbie à Paris, M. Georgewitch. Dans une lettre à Sébastien Faure, il s'excuse de n'offrir à la grande cause qu'une si minime holocauste. « Puisque je n'ai pas les moyens de faire un grand coup, dit-il, comme le sublime compagnon Ravachol, je frapperai du moins avec mon outil de travail un infâme bourgeois. »

Puis c'est Émile Henry, auteur de deux attentats, l'un au café Terminus, l'autre au commissariat de police de la rue des Bons-Enfants. Intelligent et travailleur, il avait eu de brillants succès au collège; signalons même qu'il avait été admissible à l'École Polytechnique à seize ans et demi. Mais incapable de se soumettre à une vie normale, par suite d'une véritable déséquilibration psychique, il refuse les places de second ordre qu'on lui offrait : elles ne répondent pas à son désir morbide d'être de ceux que l'on remarque. Il va à l'anarchie non pas en désespéré que la misère affole, qui perd la tête et qui voit rouge, mais simplement en orgueilleux satisfait de l'approbation des compagnons, de l'admiration qu'ils manifestaient à son égard. Il aime mieux être, lui aussi, le premier dans une bourgade que le second à Rome.

Il fait toilette pour sa comparution aux assises, que sa vantardise attendait avec tant d'impatience. Il accentue les charges qui pèsent sur lui et son atti-

SCD Lyon 1

tude est tellement empreinte de ce désir d'étonner le monde que les journaux en font la remarque. Jamais la forfanterie du vice n'a été poussée plus loin, telle est l'impression qui résulte de la lecture des comptes rendus de ce procès. Sur un ton d'orgueil intraduisible, il présente lui-même sa défense. En voici la conclusion : « D'ailleurs, je ne relève que d'un seul tribunal, moi-même, et le verdict de tout autre m'est indifférent ! » Voici, d'autre part, comme un résumé de cette impression générale, dans ces mots qu'écrivait le docteur Goupil, au lendemain des débats : « Son attitude à l'audience, son regard fixe, son facies impassible, cette perte absolue de l'instinct de conservation, tout démontre qu'il est atteint d'une forme de la folie des grandeurs, de la folie de la grandeur posthume, de celle d'Erostrate. »

Cette attitude ne se démentit pas un seul instant : En se livrant aux mains du bourreau pour la toilette suprême, il le considéra curieusement, lui demandant : « C'est vous qui êtes Deibler? » Puis, devant la guillotine, c'est d'une voix forte qu'il cria encore : « Camarades, courage ! Et vive l'anarchie ! », se raidissant désespérément pour triompher de la peur qui l'étreignait.

La même année (le 24 juin 1894), Caserio frappait d'un coup de poignard dans le côté droit M. Carnot, président de la République. En enfonçant son arme le meurtrier avait poussé un cri : « Vive la Révolution », puis tandis qu'il essayait de se replonger dans la foule il criait encore : « Vive l'Anarchie ».

Né sur le sol d'Italie, *la terra del maleficio*

SCD Lyon 1

— *del omicidio improviso*, appartenant à ce peuple dont un écrivain sicilien a pu dire dès 1860 : « Chez eux, l'assassinat n'est qu'un geste », Caserio Santo-Ironimo, à vingt ans, était un adepte fervent et convaincu des conceptions anarchistes les plus outrancières. Ayant reçu une instruction primaire, d'une intelligence vive, mais sans profondeur, il acceptait sans difficulté et sans raisonnement les paradoxes, les sophismes, les erreurs. La doctrine anarchiste, si éminemment simpliste et qu'il comprend en entier, sourit à la simplicité de son intelligence. Il s'enthousiasme pour elle, se soumet à un véritable gavage de lectures dont il garde dans sa mémoire des phrases bien sonnantes. Et bientôt, dès son initiation à ces théories, il se lance dans l'association, rêvant de devenir le compagnon modèle. A Milan, malgré son ignorance, presque illettré, il se livre à la propagande par le journal et les publications de toute sorte. « Ce prosélytisme, ce ministère d'apôtre flattent sa vanité et chauffent son zèle. » Quittant l'Italie pour éviter le service militaire, il passe en Suisse, puis en France et échoue enfin à Cette, soutenu et aidé dans ses périgrinations par les « compagnons ». Entré à l'hôpital de cette ville pour y être traité d'accidents cutanés vraisemblablement syphilitiques, il y fait un séjour d'un mois. Ce séjour lui a été fatal, dit-il. Avant son admission dans cet établissement, il était anarchiste convaincu mais jamais l'idée du crime n'était venue le hanter ; dans cet hospice, dans la salle des vénériens où les sœurs mêmes ne pénètrent pas, on discute violem-

SCD Lyon 1

ment les événements du jour : les attentats, les condamnations, les exécutions de Vaillant, d'Henry, les héros, les martyrs de la foi nouvelle. On s'excite mutuellement et les idées de haine, puis de vengeance se font jour dans l'esprit de Caserio. Lors de son exeat, las de sa vie d'ouvrier que la littérature pessimiste du parti lui montre si dénuée de tout intérêt, nerveux et violent, il songe à mettre fin à cette existence malheureuse. Mais il ne veut pas mourir bêtement. « Son incommensurable vanité ne saurait se contenter de cette fin. Il va se sacrifier pour sa cause, vendre chèrement sa tête et montrer aux compagnons qu'il était bien l'homme fort et résolu qu'ils ont connu. » L'idée d'un crime retentissant avait germé dans son cerveau.

Le voyage présidentiel à Lyon lui paraît être l'occasion favorable. Il en profite. Il va droit à son but et frappe la victime choisie.

Vicié par les théories anarchistes, il raisonne en antisocial : pour lui cet assassinat est « un moyen de terrorisation, la revanche d'un parti, l'assouvissement de la haine et en même temps la consécration d'une réputation d'énergie et de vaillance vantées par les compagnons, la gloire bruyante et — très probablement — la fin d'une existence devenue insupportable ».

Au cours de son procès son souci constant est l'appréciation qu'auront de lui ses frères en doctrine. Une seule fois, lorsque son défenseur Me Dubreuil évoque la douleur de sa mère dont la vie est faite d'un sanglot qui murmure indéfiniment « O

SCD Lyon 1

mon fils, mon pauvre fils! » une seule fois Caserio a pleuré. Et rentré dans sa prison, après sa condamnation, il a le regret de cet attendrissement en public. « Les compagnons dit-il, vont se moquer de ma faiblesse. »

Convaincu qu'il s'est dévoué à une grande cause, qu'il a accompli un bel acte, il se met sur le même rang que Ravachol, Vaillant, Henry dont il fait des héros.

Il ne veut point laisser son corps à la Faculté, craignant les investigations des médecins, craignant qu'on ne dise de lui ce qu'on a dit d'Henry, à savoir que la peur l'avait déjà tué au moment où le couteau tomba. Et cependant, disait-il, au pied de l'échafaud il a encore crié : « Vive l'anarchie ».

Et au jour de son exécution, ce fut par un prodige de volonté et d'énergie que cet orgueilleux put éviter la défaillance complète. Il refuse tout cordial, ne voulant pas qu'on pût dire que Caserio avait dû recourir à un verre de rhum pour faire bonne contenance devant la mort. Et il eut aussi, en un bégaiement final, un cri de : « Vive l'anarchie ! » dernier défi à la société.

Après cette série d'attentats à allure vraiment épidémique il y eut comme un ralentissement dans le prosélytisme anarchiste. Cependant de temps à autre des cas sporadiques se produisirent: Czelgolz assasine le président de la république des États-Unis, Mac-Kinley ; Luccheni frappe de son couteau l'impératrice d'Autriche-Hongrie ; Rubino vise et manque le roi de Belgique.

SCD Lyon 1

La plupart de ces propagandistes par le fait ont une préoccupation vaniteuse à l'excès, et elle se manifeste souvent par la crainte d'être considérés comme fous. « Ces fanatiques, dit le professeur Régis, convaincus qu'ils ont accompli un grand acte destiné à les immortaliser, ne redoutent rien tant que d'être considérés comme des malades et surtout d'être rabaissés au rang des fous. Là-dessus ils sont intraitables. »

Nous avons vu, pour les cas particuliers que nous avons étudiés d'autres manifestations de cette vanité morbeuse, suivant le mot de Lombroso. Mais il s'agissait là de criminels vrais, c'est-à-dire d'individus allant vraiment jusqu'au crime pour s'assurer le bénéfice de ce qu'ils appellent la gloire.

A côté d'eux, et répondant à la catégorie que Régis a désignée sous le nom de faux régicides, il existe des individus plus anormaux encore ou plus pathologiques qui font le simulacre d'un attentat sur un grand personnage pour attirer l'attention sur eux. Ceux-là s'arment par exemple d'un revolver chargé à blanc et tirent dans la direction d'un personnage connu. Tel est le cas du sieur Martial dont les Drs Gilbert Ballet et Paul Garnier ont eu à examiner l'état mental. Le 14 juillet 1890, il avait tiré un coup de pistolet sur le passage du président de la République. Arrêté il affirme avoir soigneusement retiré les balles des cartouches employées, et le fait fut vérifié à l'enquête ; inventeur incompris, ne trouvant pas d'autre moyen de vaincre l'indifférence du public à son égard, il avait simulé un attentat, simplement pour fixer sur lui l'attention.

SCD Lyon 1

Les experts concluaient à l'irresponsabilité de Martial, faisant surtout valoir pour justifier leur avis sa « débilité mentale ».

Mais il y a des individus plus nettement pathologiques encore, tel par exemple ce dégénéré ambitieux dont Laurent rapporte l'observation dans son livre sur les habitués des prisons.

D'une instruction des plus élémentaires il se fait orateur anarchiste à l'atelier et surtout devant le comptoir. Sans opinion politique du reste, « il est simplement l'ami du désordre et du scandale » ; à l'affût d'une occasion quelconque de s'exhiber, de conquérir la célébrité que sa vanité réclame, « il a salué de vivats Napoléon III ; il s'est découvert devant les Prussiens défilant aux Champs-Élysées ; il a acclamé la Commune ; il s'est passionné pour Gambetta, puis pour Rochefort et les a ensuite traînés aux gémonies ; maintenant Louise Michel est la divinité politique devant laquelle il brûle l'encens de son éphémère enthousiasme. »

Puis un jour il se pose en grand justicier. A l'anniversaire de la mort des fédérés au Père-Lachaise il décharge son revolver sur les porteurs de couronnes de *l'Intransigeant* : « Ces offrandes étaient impies et les mânes des victimes s'indignaient de cet outrage. » Il y eut des blessés, un mort : l'affaire fit du bruit. Et E. Laurent constate : « P. est au comble de ses vœux ; la prison n'est rien, il est devenu célèbre : Il est P. l'anarchiste. Il s'intitule détenu politique et s'en vante comme d'un titre de noblesse. Le moi est chez lui tellement hypertrophié qu'on est obligé de recon-

SCD Lyon 1

naître l'existence d'un véritable délire mégalomaniaque. »

Il y a enfin une infinité d'individus, véritables délirants ceux-là aussi, qui s'en vont dans le seul but de se signaler à l'attention soit tirer un coup de revolver à blanc à la Chambre, soit seulement faire pleuvoir sur les députés un tas de petits papiers de réclamation.

Par une sorte d'échelle progressivement ascendante on arrive donc à des individus vraiment malades, en passant par tous les degrés d'anomalie. Et les différents criminels que nous avons passés en revue s'étagent à des degrés divers de cette échelle pathologique, depuis les débiles mentaux simples jusqu'aux aliénés raisonnants.

Là encore ressort clairement le caractère de la vanité des criminels : elle ne vient pas de ce qu'ils sont criminels, mais elle leur vient de ce qu'ils sont des anormaux psychiques, des déséquilibrés mentaux, des dégénérés en un mot.

SCD Lyon 1

CHAPITRE IV

L'ÉROSTRATISME AU DOUBLE POINT DE VUE MÉDICO-LÉGAL ET SOCIAL

De cette étude sur la vanité criminelle résultent tout naturellement deux ordres de conclusions pratiques : l'érostratisme doit en effet être envisagé au point de vue médico-légal et au point de vue social. Nous devons voir quelle est la sanction qui doit être apportée au crime d'un érostratique et quelle est l'hygiène sociale à mettre en usage pour détruire ou tout au moins enrayer ce facteur soit étiologique soit symptomatique du crime.

I. — Au point de vue médico-légal.

Il ne semble pas que la vanité hypertrophiée puisse avoir une signification autonome dans la responsabilité des criminels. Nous avons en effet étudié le fonctionnement cérébral pathologique qui crée l'érostratisme. Nous avons vu que la manifestation d'une vanité exagérée au point de devenir criminelle n'était possible qu'autant qu'il existait un manque

SCD Lyon 1

d'équilibre dans le psychisme d'un individu. Et cette déséquilibration est symptomatique d'un état général plus ou moins susceptible de modifier la responsabilité. Rechercher et apprécier cet état général, tel est le rôle du médecin légiste.

Il recherchera sous la dépendance de quels états fonctionnels plus ou moins anormaux, plus ou moins pathologiques se sont produits les troubles et les déviations de l'activité chez les individus atteints d'érostratomanie.

Ces états, et les faits que nous avons rapportés au cours de ce travail ont à ce point de vue la valeur et la rigueur de véritables observations, peuvent relever de différentes causes.

Ils peuvent être sous la dépendance des névroses d'abord.

L'épilepsie, par exemple, franche ou plus ou moins larvée, avec ses formes frustes si intéressantes en pathologie criminelle. Nous avons toutefois fait remarquer l'indépendance assez grande, semble-t-il, qui existe entre la vanité et l'épilepsie.

En ce qui concerne l'hystérie, au contraire, la dépendance est absolue. Et la névrose aux manifestations si variées, si multiples, la névrose-protée est souvent créatrice de ces mentalités étranges pour qui l'anormal semble avoir un attrait tout particulier.

Les psychoses en général, la débilité mentale et certains délires raisonnants à forme mégalomaniaque, tels que la *paranoïa* qui est un délire chronique systématisé, certaines affections organiques comme la paralysie générale à son début peuvent être envi-

SCD Lyon 1

sagés dans leur action sur le détraquement cérébral qui permet l'hypertrophie criminelle du moi vaniteux.

Dans un autre ordre d'idées les intoxications chroniques exogènes, comme l'alcoolisme, ou endogènes, comme le paludisme, la syphilis, la tuberculose retentissent non moins sur la santé morale et mentale que sur la santé physique des individus.

Certains traumatismes, les traumatismes craniens en particulier peuvent aussi entrer en ligne de compte comme modificateurs de la cérébralité.

Quel que soit, du reste, l'agent étiologique mis en cause, le résultat est sensiblement le même. Directement ou par hérédité, se trouve réalisé un certain degré de déchéance mentale, de dégénérescence peut-on dire, et ainsi se trouve créé comme un milieu de choix pour le développement de cérébralités anormales. Les rapports qui existent normalement entre les diverses facultés cérébrales sont détruits, ou pour le moins modifiés, et les facultés le plus souvent atteintes sont l'intelligence et la volonté. Cette débilité intellectuelle ou volitionnelle explique la prédominance des instincts primordiaux, qui passent au premier rang sur la scène du psychisme de ces dégénérés.

Les individus chez lesquels s'établit cette suprématie de la partie occipitale du cerveau, les occipitaux pour reprendre le nom que leur donnent les psycho-physiologistes, sont, on peut le dire, des candidats au crime, dont la responsabilité est souvent délicate à délimiter. Elle ne pourra être définie que

SCD Lyon 1

par la recherche de l'ensemble symptomatique qui constitue cette dégénérescence mentale.

II. — Au point de vue social :

Il convient d'opposer à l'envahissement progressif de cet élément de criminalité des mesures rationnelles qui découlent en quelque sorte de l'étude que nous avons faite des conditions de ce développement. Jamais, en effet, plus qu'à notre époque, les crimes vaniteux n'ont été fréquents et nombreux. Nous avons signalé le synchronisme de cette progression avec l'intensité d'action de plus en plus grande de certaines influences sociales. Au premier rang de celles-ci, nous avons mentionné la presse, ensuite la publicité des débats devant les Cours d'assises et la publicité des exécutions capitales.

L'œuvre d'hygiène sociale qui incombe à la société coupable doit donc viser ces éléments.

La suppression des comptes rendus détaillés par les journaux de tous les crimes ou attentats serait la mesure la plus efficace. L'exemple nous vient d'être donné par un des États de la libre Amérique : en mars 1902 le corps législatif de Minnesota a été saisi d'un projet de loi tendant à interdire aux journaux de publier des détails sur les assassinats et les crimes sensationnels.

Mais cette préoccupation ne date pas d'hier.

Legrand du Saulle, dès 1864, demandait déjà une réglementation de cette publicité : « La presse, ajoutait-il, est pour moi un admirable instrument de progrès et de civilisation et j'avouerai de grand cœur

SCD Lyon 1

que les sociétés modernes sont en partie son ouvrage. J'apprécie donc hautement les services qu'ont rendu les journaux et ceux qu'ils sont appelés à rendre encore ; mais la presse, comme toutes les institutions humaines, a des qualités, des défauts et des dangers. Ses qualités rachètent de beaucoup ses défauts ; je ne m'en prends qu'à ses dangers et je les attaque en homme convaincu que la liberté d'écrire ne doit pas prévaloir contre les vrais intérêts de l'humanité. »

A. Fouillée dans son étude sur les jeunes criminels, l'école et la presse, rapporte les tentatives faites dans le sens d'une restriction de la « licence » de la presse: « En 1833, écrit-il, M. Radcliffe fit fermer complètement les colones du *Morning Herald* aux récits de crime et de folie. Le *Congrès international contre la littérature immorale et la publicité des faits criminels*, tenu à Lausanne en 1893, a réclamé l'interdiction des comptes rendus circonstanciés de crimes et d'exécutions, des photographies de criminels, dont ceux-ci sont fiers et dont leurs émules sont envieux ; il a demandé que seule la *Gazette des Tribunaux* eut le droit de publier certains débats. Mêmes conclusions du Congrès des criminalistes à Genève et du Congrès des philanthropes à Paris. »

Aubry, l'auteur du rapport sur l'influence de la presse sur la criminalité au Congrès de Lausanne, demande encorel'application de cette règle à tous les journaux quotidiens.

Mais toutes les conclusions de ces différents auteurs n'ont été que des vœux et rien de plus. Étant donné le rôle politique de la presse, étant donnée son orga-

SCD Lyon 1

nisation actuelle, il est presque impossible de songer à lui retirer un des éléments les plus actifs de son succès. Les journaux ont en effet d'autant plus de lecteurs que leur service d'informations est mieux assuré. Et les quotidiens les plus répandus et les plus lus sont précisément ceux qui accordent la plus large place aux faits divers. Le reportage, une invention de ces dernières années, est devenu la source la plus évidente de la fortune de nos gazettes contemporaines.

On conçoit donc combien sera difficile la réalisation des vœux que les sociologistes et les moralistes tiennent cependant à honneur de formuler.

Il est plus aisé d'atteindre les deux autres facteurs étiologiques que nous avons signalés.

Une réglementation sévère pourrait en effet interdire l'entrée des Cours d'assises aux individus qui vont là comme à une école de forfanterie vicieuse. Et la majesté du verdict n'en serait pas diminuée, non plus que sa solennité.

Enfin le spectacle des exécutions capitales ne devrait pas être public. Les rapporteurs des commissions nommées par les Chambres pour étudier cette question ont été unanimes à condamner la publicité de l'acte de justice suprême. Diverses ont été les solutions proposées ; reprenons celle que M. Castillard indiquait dans son dernier rapport (1903).

Cette publicité, constate-t-il, est déjà devenue presque illusoire : la guillotine est isolée par un déploiement de forces tel qu'il devient difficile, pour ne pas dire impossible, aux spectateurs refoulés de

SCD Lyon 1

constater l'identité du supplicié et la réalité de son exécution. Contenus par la troupe et par les agents, ils considèrent en somme simplement un mur humain derrière lequel il se passe quelque chose. Pourquoi alors conserver cette parade qui n'est plus qu'odieuse par les scènes qu'elle favorise ?

M. Castillard propose que l'exécution ait lieu au chef-lieu de la Cour d'assises, dans l'enceinte de la prison où est enfermé le condamné. Y assisteront les pouvoirs publics, des délégués de diverse sorte, des médecins légistes et professeurs de Facultés ou Écoles de médecine et enfin les représentants de la presse politique et scientifique.

Et malgré tout, les condamnés à mort peuvent être tranquilles ; leurs dernières paroles et leurs gestes suprêmes seront fidèlement recueillis ; du haut de l'estrade, dressée pour la circonstance, un public d'élite les contemplera.

SCD Lyon 1

CONCLUSIONS

I. — L'érostratisme ou vanité criminelle dans un milieu social est un facteur symptomatique et quelquefois étiologique du crime.

II. — Il est révélé chez des prédisposés, débiles mentaux et asthéniques volitionnels, sous l'influence de certains facteurs sociaux.

III. — Il ne saurait intervenir dans l'appréciation de la responsabilité qu'en tant que syndrome épisodique du crime.

IV. — Pour combattre l'érostratisme il convient de s'adresser surtout aux éléments sociaux qui le favorisent après l'avoir créé. Réglementation de la publicité des débats en Cour d'assises ; suppression de la publicité des exécutions capitales ; restriction de la publicité de la presse en matière criminelle et judiciaire : telles sont les mesures à mettre en œuvre.

Vu :
LE PRÉSIDENT DE LA THÈSE,
LACASSAGNE.

Vu :
LE DOYEN,
LORTET.

Vu et permis d'imprimer :
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE,
Président du Conseil de l'Université,
G. COMPAYRÉ.

SCD Lyon 1

BIBLIOGRAPHIE

AUBRY. — La contagion du meurtre.

— De l'influence contagieuse de la publicité des faits criminels, in *Archives d'anthropologie criminelle* (1893).

AUDIFFRENT. — Folie, aliénation mentale et criminalité, in *Archives d'anthropologie criminelle* (1893).

BALLET (Gilbert). — Les Psychoses, in Traité de Médecine de Charcot, Bouchard et Brissaud.

BATAILLE. — Causes criminelles et mondaines (1892-1893-1894).

BEAUJEU. — Psychologie des Césars, thèse de Lyon (1893).

BÉRARD (A.). — La publicité des exécutions capitales, in *Archives d'anthropologie criminelle* (1901).

— Les Hommes et les théories de l'anarchie, in *Archives d'anthropologie criminelle* (1892).

BRIERRE DE BOISMONT. — De quelques incapacités civiles, in *Annales d'Hygiène et de médecine légale* (I., 1863).

BROUARDEL. — Explosifs et explosions (1897).

CLOITRE. — Mysticisme et dégénérescence, thèse de Bordeaux (1901-1902).

COMTE (Auguste). — Catéchisme positiviste.

CORRE. — Les criminels (1899).

DALLEMAGNE. — Physiologie de la volonté (1898).

— Pathologie de la volonté (1898).

DESCURET. — La médecine des passions (1844).

FOUILLÉE. — Les jeunes criminels, l'Ecole et la Presse, in *Revue des Deux Mondes* (1897).

SCD Lyon 1

FOURNIAL. — Essai sur la psychologie des foules, thèse de Lyon (1892).
GARNIER. — Criminalité juvénile, in *Arch. d'anthr. crim.* (1901).
GAUTIER. — Le monde des prisons, in *Arch. d'anthr. crim.* (1888).
GOUZER. — Psychologie de l'anarchiste, in *Arch. d'anthr.crim.*(1894).
HAMEL (VAN). — Combat contre l'anarchisme au point de vue de l'anthropologie criminelle (Congrès de Genève, 1894).
JANET. — Les obsessions et la psychasthénie (I, 1903).
KRAUS. — La psychologie du crime (1884).
LACASSAGNE. — Cours magistral (1902-1903).
— Leçon sur l'enseignement de la médecine légale et les nouvelles théories du crime, in *Bulletin de l'Université de Lyon* (24 janvier 1897).
— Précis de médecine judiciaire, 2me édition (1886).
— Vade-mecum du médecin expert, 2me édition (1900).
— L'affaire Gouffé.
— L'assassinat du Président Carnot (1894).
— Vidal le tueur de femmes, in *Arch. d'anthr. crim.* (1902).
— Les sentiments primordiaux des criminels (Congrès de Bruxelles, 1893).
LACOUR. — Trois femmes de la Révolution (1900).
LASCHI. — Les régicides (Congrès de Rome, 1885).
LAURENT. — Les maladies de la volonté chez les criminels, in *Annales médico-psychologiques* (1892).
— Les habitués des prisons de Paris (1890).
LEGRAND DU SAULLE.— Etude médico-légale sur les épileptiques(1877).
— Etude médico-légale sur les hystériques (1877)
— La folie devant les tribunaux (1864).
LEGRAND DU SAULLE et DAUNER. — Rapport médico-légal sur l'affaire Moriset, in *Ann. d'hyg. et de méd. légale* (1881).
LENOTRE. — La guillotine pendant la Révolution.
LOCARD. — Le XVIIIe siècle médico-judiciaire.
— Crimes d'amour et crimes de sang (1903).
LOMBROSO. — L'Homme criminel (3e édit. française, 1895).
LOMBROSO et LASCHI. — Crime politique (édit. française, 1892).
LOMBROSO et FERRERO. — La femme criminelle et la prostituée (1896).
MOREAU DE TOURS. — De la contagion du crime et de sa prophylaxie, in *Ann. d'hygiène et de médecine légale* (1889).
PERRIER. — Les criminels, in *Arch. anthr. crim.* (1898).
PROAL. — Le crime et la peine (3e édit., 1899).
RAUX. — Les actes, l'attitude et la correspondance de Caserio en prison, in *Arch. anthr. crim.* (1903).
RÉGIS. — Traité des maladies mentales (2e édit., 1902).

SCD Lyon 1

— Les régicides.
— Le régicide Caserio, in *Arch. d'Anthr. crim.* (1895).
— Les faux régicides, in *Arch. d'anthr. crim.* (1896).
RIBOT. — Maladies de la volonté (1893).
RYCKÈRE (DE). — La femme en prison et devant la mort (1898).
SIGHELE. — La foule criminelle (trad. de Vigny, 1892).
TARDE. — Les crimes des foules (Congrès de Bruxelles, 1893).
— Foules et sectes, in *Revue des Deux Mondes* (1893).
— L'opinion et la foule (1901).
ROSSI. — Les suggesteurs et la foule, édit. franç. (1904).

SCD Lyon 1

LYON
A. STORCK & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, Rue de la Méditerranée, 8
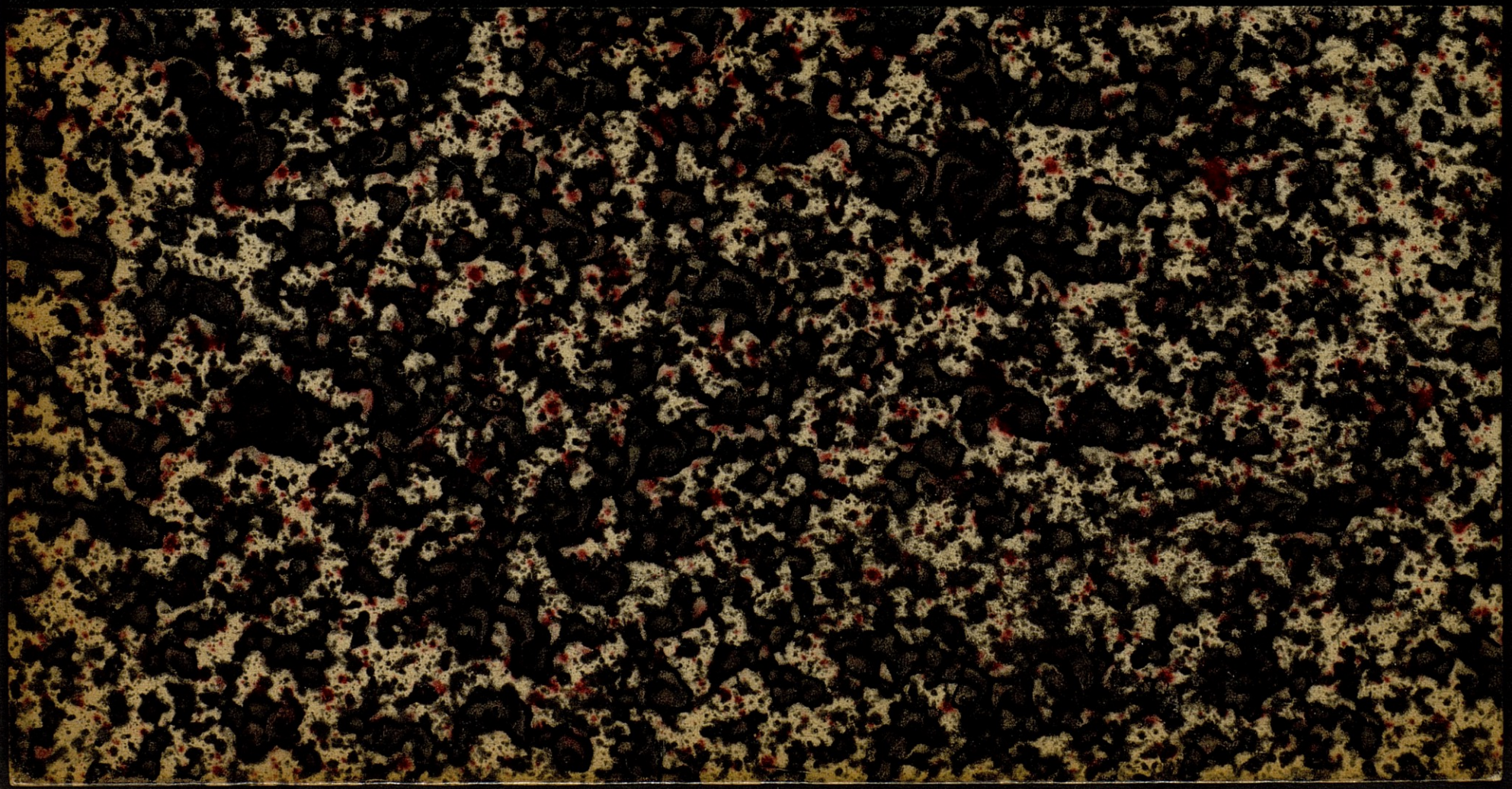
SCD Lyon 1